

Sur les doctrines des vétérinaires coloniaux français en Afrique noire⁽¹⁾

Étienne LANDAIS*

*S'il y en a qui prennent la coloniale,
Devant ceux-là, poulots*, inclinez-vous (bis)
Car ils iront dans l'Afrique infernale
Porter la Science aux pays des Zoulous.*

Extrait de l'hymne de l'École d'Alfort
(*«poulot» ou «poule» : bizuth).

CADRE ADMINISTRATIF ET CHAMP D'ACTION

Les institutions, leurs publications et leurs implantations en Afrique

La profession vétérinaire française a un passé colonial très riche. Les origines en ont été décrites par GERBAUD (1986). En 1774, moins de dix années après la création de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, son directeur et fondateur, BOURGELAT, fut sollicité pour fournir quelques élèves vétérinaires pour Saint-Domingue et la Guadeloupe, où sévissait depuis 1772 une épizootie catastrophique. Il s'ensuivit l'organisation, à Alfort, d'un Service colonial pour les élèves appelés à exercer leur art outre-mer à partir de 1781. Le premier vétérinaire envoyé aux colonies fut BEAUVAIS, qui partit dès 1771 pour l'île de France et l'île de Bourbon. En Afrique, la première mission d'un vétérinaire français fut celle qu'effectua HUZARD fils au Sénégal, en 1819, avec l'ordre «d'effectuer des recherches sur les races de chevaux et de bêtes de somme qui pourraient être introduites en France, ainsi qu'aux Antilles et à la Guyane, avec avantage» (GERBAUD, 1986 : 105). La politique qui visait, dès cette époque, à mettre en place au moins un

* CNRA, Route de Saint-Cyr, 78000 Versailles.

vétérinaire par colonie se heurta à de nombreuses difficultés, et fut provisoirement abandonnée après 1832. Les vétérinaires militaires accompagnant les expéditions coloniales qui se multiplient en Algérie, puis en Afrique noire, sont les seuls représentants de la profession en Afrique jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Cinq d'entre eux sont tués au combat en Afrique noire entre 1880 et 1885 (*Bull. S.Z.*, 1938, 1 : 66), victimes de la folle course à la conquête que se livrent les puissances européennes, en perspective de la conférence africaine qui se tient finalement à Berlin en février 1885, et entérine le dépeçage de l'Afrique. Pour ce qui concerne l'Afrique-Occidentale Française, la suite de l'histoire a été résumée par FEUNTEUN :

« Ce n'est qu'assez longtemps après l'installation de l'Administration française en A.O.F. que les Pouvoirs publics se sont intéressés à l'élevage. Les Gouvernements portèrent d'abord leur attention sur l'organisation administrative du Territoire, la création de routes, de ports, de voies ferrées, le développement de l'agriculture, etc., toutes activités qui paraissaient plus immédiatement utiles. L'élevage, périodiquement décimé par de graves maladies contagieuses, la peste bovine notamment, qui sévissait sous forme d'épizooties meurtrières, détruisant parfois les trois quarts du cheptel existant, comptait peu dans la vie économique du pays. Cependant, vers 1890, quelques observateurs, les vétérinaires militaires de l'Escadron des Spahis Sénégalais, se consacrèrent à l'étude du bétail. C'est à eux que revient le mérite d'avoir publié les premiers documents sur les espèces et les races domestiques de l'Ouest Africain, sur les méthodes d'élevage pratiquées, sur les maladies animales. Ils dressèrent un inventaire sommaire des ressources en bétail et montrèrent le parti qui pouvait en être tiré. Ce n'est cependant qu'en décembre 1904 et dans le but de coordonner les efforts entrepris dans les différentes colonies, que le Gouverneur Général ROUME créait le "Service Zootechnique et des Épizooties". D'abord composé d'un très petit nombre de techniciens, tous militaires, ce Service se renforçait peu à peu en recrutant des vétérinaires civils lesquels, effectuant toute leur carrière en A.O.F., allaient conférer à l'action engagée la continuité indispensable. Toutefois, les effectifs en service et les moyens financiers restèrent longtemps trop réduits pour que des résultats importants puissent être obtenus. On doit à cette époque l'organisation du contrôle des mouvements commerciaux et de l'exportation du bétail, l'inspection des abattoirs et des marchés, ainsi que les premières études précises sur les maladies parasitaires et microbiennes du cheptel. PIERRE, PÉCAUD, CAZALBOU et d'autres ont attaché leur nom à ces premiers travaux. Dans la suite, au fur et à mesure que s'éclairaient les questions concernant la pathologie, l'élevage et son exploitation en milieu tropical, il apparut que ces techniciens ne pouvaient s'attaquer efficacement à ces problèmes sans spécialisation préalable. » (FEUNTEUN, 1955).

Un enseignement postsecondaire de médecine exotique fut mis en place à l'école d'Alfort en 1920 pour répondre à ce besoin. Deux

ans plus tard, il prenait le nom d'Institut de médecine vétérinaire exotique. Mais la loi portant création de cet institut ne fut promulguée que le 20 février 1928, en sorte que le rapporteur du projet de loi au Sénat, M. BEAUMONT, commença ainsi son discours : «Ce qui peut vous surprendre, Messieurs, c'est de savoir que l'Institut dont la création nous occupe aujourd'hui fonctionne depuis plus de sept ans.» Le nouvel Institut se dota aussitôt d'un organe périodique de publication, le *Recueil de Médecine Vétérinaire Exotique*, dont l'objet consiste à «publier périodiquement les comptes rendus des travaux scientifiques intéressant l'élevage et la médecine vétérinaire exotique, effectués tant en France qu'à l'étranger». Publié sous les auspices du corps enseignant de l'école d'Alfort, il devait paraître jusqu'en 1940 (vol. n° 13). Ce recueil constitue l'une de nos principales sources d'information. Parallèlement, le Service zootechnique et des épizooties de l'AOF se dotait en 1938 d'un bulletin (*Bull. Serv. zoot. épizoot.*) qui ne devait survivre que jusqu'en 1942-1943 (vol. 5-6). Il représente une source d'information précieuse sur les travaux réalisés sur le terrain durant cette période.

Une réorganisation importante affecte l'ensemble du dispositif mis en place quelques années avant la Seconde Guerre mondiale : un arrêté publié le 1^{er} juin 1936 au Journal officiel de l'AEF organise les Services vétérinaires de l'AEF ; un autre arrêté, en date du 29 septembre 1937, fixe de nouvelles règles d'organisation pour les Services zootechniques et des épizooties en AOF. L'Institut de médecine vétérinaire exotique est rattaché au ministère des Colonies par décret du 24 juin 1939. La même année, deux décrets (du 24 mars et du 29 juillet) portant organisation du cadre général des vétérinaires des colonies sont publiés au Journal officiel. Nouvelle modification après la guerre : une loi transforme en 1948 l'Institut de médecine vétérinaire exotique en Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT), établissement public à caractère administratif ayant vocation pour «l'enseignement, la recherche et le développement dans les domaines des maladies du bétail, de l'élevage et de l'exploitation de ses produits». Un décret d'application, en date du 31 octobre 1950, précise l'organisation du nouvel Institut, pour lequel des laboratoires sont érigés à Maisons-Alfort. On n'a pas attendu la promulgation de la loi pour créer la *Revue d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux*, organe de l'IEMVT, dont le volume 1 paraît en 1947. L'année 1948 voit aussi la transformation des Services zootechniques et des épizooties d'AOF en Services de l'élevage et des industries animales, dont les attributions et les règles de fonctionnement seront précisées par décret le 26 décembre 1950. La publication du bulletin (*Bull. SEIA*), reprise en 1948, ne dure que jusqu'en 1952 (vol. 5). Tel fut, brossé à grands traits, le cadre

institutionnel de l'intervention des vétérinaires coloniaux français en Afrique.

« En même temps que s'organisait un cadre de techniciens qualifiés, précise FEUNTEUN, il apparut que l'absence d'agents d'encadrement et d'exécution réduisait considérablement l'efficacité d'un état-major peu nombreux, dispersé dans un pays immense dépourvu de moyens de communication rapides. C'est pourquoi, en 1924, était créée à Bamako une École vétérinaire où allaient être formés tous les vétérinaires africains de l'AOF et du Togo. À la même époque, la formation d'un personnel d'exécution était entreprise dans chaque territoire, dans le but de pourvoir le service d'un nombre suffisant d'infirmiers vétérinaires. L'action en matière de protection sanitaire du bétail était dès lors engagée sur des bases solides. » (FEUNTEUN, 1955). Le Service de l'élevage de l'AOF disposait ainsi, en 1955, de 98 vétérinaires africains, de 25 contrôleurs de colonisation, de 29 assistants d'élevage et de 720 infirmiers vétérinaires. « Du point de vue organique, la tendance dans les zones francophones fut de créer des stations de recherche dans tous les territoires (...). Avec le temps et l'expérience, l'organisation se perfectionna. Certaines stations, mieux dotées en personnel et en crédits, furent d'abord considérées comme chefs de file, pour devenir ultérieurement des Centres fédéraux (...). Cette organisation interterritoriale avait été étudiée lors de la Conférence de Brazzaville. Les plans d'équipement étudiés pendant la guerre et appliqués dès la Libération, l'ont matérialisée. » (PAGOT, 1977). Un énorme effort d'investissement fut notamment consenti au titre du Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES), dont les premiers programmes furent lancés en 1949. En quelques années (1949-1954) furent édifiés le laboratoire de Dakar-Hann, Centre fédéral pour les recherches en pathologie animale en AOF, celui de Farcha (Fort-Lamy) pour l'AEF, et celui de Tananarive pour Madagascar. Chacun de ces centres s'appuyait sur un réseau de laboratoires territoriaux, situés par exemple, pour l'AOF, à Saint-Louis, Bamako, Niamey et Ouagadougou. De nombreux postes vétérinaires (les Centres d'immunisation et de traitement), dotés d'équipes mobiles, complétaient le dispositif. Un important réseau d'établissements expérimentaux et de fermes d'élevage avait pour mission d'appliquer et de vulgariser les résultats acquis par les Centres fédéraux, et d'effectuer les essais d'intérêt local. Chaque territoire d'AOF, à l'exception de la Mauritanie, disposait ainsi d'un tel établissement en 1955 : Dahra au Sénégal, Niore-du-Sahel au Soudan (Mali), Filingué-Toukounouss au Niger, Banankélédaga en Haute-Volta, Korhogo en Côte d'Ivoire, Ditinn en Guinée, Panakou-Okpara au Dahomey.

Le champ d'action du vétérinaire colonial : doctrine professionnelle et réflexes corporatistes

Depuis sa création, la profession vétérinaire a constamment défendu le même point de vue : les vétérinaires ont compétence sur l'ensemble des problèmes d'élevage. Dès la fondation des écoles de Lyon et d'Alfort, des enseignements de zootechnie et d'économie rurale tiennent de fait une place importante dans la formation générale dispensée aux vétérinaires. L'impossibilité de séparer les problèmes de pathologie animale des problèmes d'élevage est l'un des principaux arguments invoqués à l'appui d'une thèse qui est d'ailleurs en parfaite harmonie avec les textes officiels et les conceptions gouvernementales du XVIII^e et du XIX^e siècle. Les choses se compliquent après la Première Guerre mondiale. Fortement mobilisés par le bouleversement complet du paysage des sciences médicales, consécutif à l'épopée pastorienne, dans laquelle la profession s'est brillamment illustrée, les vétérinaires ont de plus en plus de mal à faire face, en matière de zootechnie, à la concurrence des agronomes. La défense de leur compétence universelle et exclusive en matière d'élevage, puis de leur simple prééminence, représente un enjeu essentiel pour la profession durant l'entre-deux-guerres. La situation bascule dans la décennie 1945-1955, sous l'influence d'A.-M. LEROY, professeur à l'Institut national agronomique de Paris, véritable père de la zootechnie moderne. Campée sur des positions défensives et des conceptions dépassées, illustrées par la chaire de Zootechnie d'Alfort, la profession vétérinaire reste majoritairement à l'écart de cette nouvelle révolution scientifique, qui est amplifiée par la création, en 1946, de l'Institut national de la recherche agronomique, dont les « agros » constituent l'essentiel des cadres, et auquel la recherche vétérinaire ne sera rattachée qu'en 1960. Le domaine d'influence de la profession vétérinaire se trouve ainsi progressivement réduit à celui de la pathologie et de la physiologie animale. La période 1920-1960 a donc été marquée, en France, par le recul de l'emprise de la profession sur les institutions chargées de la recherche, de l'enseignement et du développement dans le domaine de l'élevage.

Qu'en fut-il en Afrique? Leur incontestable antériorité, leur dynamisme, la solidité de leur implantation, l'importance des conséquences économiques des maladies du bétail, et les brillants succès obtenus dans la lutte contre ces fléaux, fournissaient aux vétérinaires des arguments de poids pour défendre leur monopole. Ils le firent avec succès, puisqu'ils conservèrent le contrôle total des Services de l'élevage jusqu'aux indépendances, et léguèrent à leurs confrères africains une situation sans équivoque à cet égard. Le

champ d'action des vétérinaires coloniaux couvre, selon la doctrine qu'ils parviennent ainsi à imposer, un domaine très large, allant de la maîtrise des facteurs de production en amont (hydraulique pastorale, gestion des parcours) à l'organisation de la commercialisation en aval (pistes à bétail, abattoirs, collecte et préparation des cuirs et peaux, etc.), en passant par l'amélioration de la production elle-même (organisation des transhumances, santé animale, alimentation, amélioration génétique, etc.). Les seules incursions autorisées aux agronomes dans le domaine de l'élevage concernèrent les expérimentations menées dans les Centres de recherche agronomiques sur l'association agriculture-élevage (traction animale, cultures fourragères, utilisation de la fumure animale). Les non-vétérinaires qui furent recrutés par l'IEMVT n'y assurèrent jamais de fonctions de direction.

De nombreux textes réaffirment la nécessité de la compétence générale du vétérinaire colonial en matière d'élevage. Citons DONATIEN et LESTOQUARD (1928) : « les vétérinaires de l'avenir doivent être à la fois des zootechniciens et des vaccinateurs », et CURASSON, alors Inspecteur général des Services vétérinaires des Colonies :

« Jusqu'à présent, la tâche majeure du Service Zootechnique et des Épizooties a été la lutte contre les affections contagieuses ; il en sera de même pendant longtemps. Mais cela ne doit pas empêcher qu'il entreprenne en même temps l'amélioration des espèces que ne frappent pas trop lourdement les épizooties, et des autres espèces, dans la mesure où les plans de lutte contre les maladies contagieuses auront été appliqués. Si des indications ont déjà été fournies par des essais locaux en ce qui concerne l'élevage du mouton et du bœuf, il n'en reste pas moins qu'il faut expérimenter encore, par colonie ou par zone climatique. Ces essais ne peuvent être faits que dans des Établissements d'élevage (...) qui doivent de toutes façons relever d'un vétérinaire. L'expérience a suffisamment montré qu'à la colonie le zootechnicien doit être en même temps un pathologiste, et c'est ce qu'a fait l'Afrique du Sud, que nous devons toujours prendre en exemple quand il s'agit d'organisation des services agricoles et d'élevage. » (CURASSON, 1931).

JEANNIN (1938) enfonce le clou : « Dans l'acte légitime d'occuper, pour les vétérinaires, les situations qui leur reviennent, il n'y a pas uniquement un juste intérêt corporatif mais davantage un intérêt collectif, national. » Constatant que le développement de l'élevage colonial comporte « des tâches très diverses en apparence, mais qui cependant dérivent toutes de notre formation », il appelle de ses vœux la création, à l'Institut exotique, de spécialisations en entomologie et en faune sauvage.

Sans rapport direct avec l'élevage — en dehors du problème de la lutte contre les fauves, grands prédateurs des troupeaux — le

domaine des Chasses et de la protection de la faune sauvage est en effet convoité par les vétérinaires : « Qu'on donne au Vétérinaire ce qui lui appartient : ceux qui ont fait profession de soigner les animaux domestiques ont plus d'aptitude et de goût que quiconque pour défendre les animaux sauvages contre les vandales. » (ROUSSELOT, 1941). Le véritable défi, en la matière, eût été de convaincre le gouvernement français de l'intérêt et de l'avenir de ce secteur. Cela ne put malheureusement jamais se réaliser, et la France a transmis à ses anciennes colonies un patrimoine faunique et cynégétique déjà fortement endommagé, en même temps qu'une désastreuse tradition de laisser-aller.

« L'expérience a montré, proclamait volontiers le professeur BRION, alors directeur de l'École d'Alfort, que le corporatisme est la principale faiblesse de la profession vétérinaire. Il est aussi une de ses forces principales. » Cet aphorisme s'applique pleinement aux vétérinaires coloniaux, qui parvinrent ainsi à conserver un quasi-monopole dans le domaine de l'élevage colonial. La défense corporatiste de la profession s'est appuyée à maintes reprises, lorsqu'elle pouvait en tirer argument, sur des exemples étrangers (1). On a cité l'Afrique du Sud. La colonie britannique du Kenya est évoquée dans ces termes par le *Bulletin des S. Z.* de 1941 :

« Dans aucune branche de la profession vétérinaire anglaise, il n'y a eu d'aussi importants progrès, au cours des dernières années, que dans le service vétérinaire des colonies, cela en dépit des conditions difficiles dans lesquelles ce service a travaillé. Auparavant, non seulement il était, dans les diverses colonies, numériquement faible, mais il était gêné dans ses entreprises par le fait qu'il était contrôlé par d'autres corps professionnels, particulièrement les départements d'agriculture. Dans aucune colonie, le chef de service n'avait autorité entière pour diriger sa section dans le département auquel elle était rattachée. Cette subordination créa un "esprit réactionnaire" dans le corps professionnel de certaines colonies, particulièrement au Kenya. Heureusement, la profession avait à sa tête, dans cette colonie, des chefs ambitieux et capables. C'est à eux qu'on doit l'initiative et la poursuite d'une campagne pour élever la profession de son état indésirable de subordination et d'impuissance relative vers l'état d'indépendance et de vigueur qu'elle a maintenant acquis. » (: 76-77).

Doctrines techniques

Pathologie animale et prévention

Trois postulats ont constamment guidé les interventions des vétérinaires coloniaux dans leur domaine d'excellence : la lutte contre les maladies du bétail. Ils sont encore tellement présents, tellement partagés, que leur énoncé pourra paraître trivial.

— La conviction que la lutte sanitaire est, dans tous les cas la priorité absolue. Cette doctrine est historiquement liée à la situation qui prévalait en Afrique avant l'intervention vétérinaire : les épizooties de peste bovine exerçaient régulièrement d'épouvantables ravages et interdisaient tout accroissement durable du troupeau bovin (2). Plus insidieuse, l'endémie de péripneumonie bovine contagieuse entraînait également des pertes redoutables, qui apparurent en pleine lumière dès que les premières mesures sanitaires et prophylactiques parvinrent à contenir la peste.

— L'affirmation du primat de la prévention : «Le vétérinaire colonial est avant tout un hygiéniste, un agent sanitaire, un immunisateur (...). La médecine vétérinaire coloniale doit avant tout être de la prophylaxie. Le principe domine toute la pathologie exotique.» (VELU, 1929).

— L'idée selon laquelle «Le vétérinaire colonial n'est pas le médecin de l'individu (...). La médecine vétérinaire coloniale doit parfois négliger l'intérêt du malade pour celui de la collectivité.» (*ibid.*). Le même auteur précise, dans une autre communication (1932), que l'unité pathologique n'est pas l'individu, mais le troupeau.

Que penser de ces trois certitudes, qui forment un véritable credo pour les vétérinaires coloniaux, réaffirmé, avec beaucoup de vigueur dans de multiples textes destinés à l'enseignement? Elles n'allaient pas de soi au début du siècle, et leurs propagandistes ne les répètent que pour mieux en pénétrer leurs troupes et leurs interlocuteurs métropolitains. L'application du concept d'unité pathologique au troupeau est notamment, à notre connaissance, d'origine coloniale. Elle reste une idée moderne, encore refusée par de nombreux praticiens. Par ailleurs, leur pertinence se juge à l'aune de l'efficacité dont elles ont très largement fait preuve. Découvert en 1926, le vaccin antibovipestique formolé fut ainsi progressivement amélioré jusqu'en 1944. Il fut adapté aux cultures cellulaires à partir de 1953 (PAGOT, 1977). CURASSON écrivait, dès 1935 : «En Afrique Occidentale, nous pouvons dire que l'éradication de la peste n'est plus qu'une question de matériel et de personnel.» En revanche, les recherches sur la vaccination contre la péripneumonie furent particulièrement longues et difficiles ; elles aboutirent à la fin des années soixante à la mise au point de vaccins très performants.

Ces succès furent efficacement relayés sur le terrain, et il est hors de doute que l'avènement de la protection vaccinale de masse constitua le facteur principal de l'impressionnante croissance numérique que connut, à partir des années quarante-cinq à cinquante, le troupeau colonial. Il n'en reste pas moins que la priorité accordée à la lutte sanitaire, justifiée par l'existence des fléaux de l'élevage africain que représentaient les grandes maladies

contagieuses, mérite d'être nuancée à partir du moment où, ces affections vaincues (3), le paysage pathologique se modifie. Ceci est d'autant plus vrai que cette doctrine prit parfois une forme assez différente, consistant à affirmer la primauté des moyens médicaux sur les moyens sanitaires et hygiéniques de lutte contre les maladies animales. Or l'émergence d'une pathologie d'élevage endémique et multifactorielle, aux manifestations cliniques beaucoup moins spectaculaires et moins univoques, mais néanmoins très lourde de conséquences sur le plan économique, justifie l'adoption d'approches pluridisciplinaires nouvelles, aujourd'hui qualifiées d'écopathologiques, qui font une large part aux facteurs de risque liés à l'environnement des animaux, depuis leur habitat et leur statut nutritionnel jusqu'aux pratiques de conduite mises en œuvre par les éleveurs. GEOFFROY ne faisait au reste pas autre chose. La propagation de la tuberculose bovine à Madagascar, écrivait-il, «est grandement facilitée par la fâcheuse pratique de la rentrée des troupeaux chaque soir au parc commun à tous âges, jamais changé, jamais nettoyé. (...) Il y a longtemps que les vétérinaires en service dans le Sud l'ont crié : "en matière de tuberculose, l'ennemi à combattre, c'est le parc à bœufs". Mais la routine est la plus forte et l'emparcage sera la règle tant qu'on n'aura pu trouver une formule pour supprimer au pâturage, le vol des bœufs si florissant dans les coutumes malgaches» (GEOFFROY, 1930).

En ce qui concerne les thèmes abordés dans leurs publications par les vétérinaires coloniaux en matière de pathologie, les principales évolutions que nous avons relevées concernent :

- la diminution progressive, à partir de 1935 environ, de la proportion (jusque-là écrasante) des communications consacrées à la peste bovine ;
- la diminution nette, après la Seconde Guerre mondiale, des communications consacrées à l'épidémiologie des maladies animales, au profit des études de laboratoire et des expérimentations ;
- la diminution constante, à partir des années quarante, de la proportion des travaux consacrés aux monogastriques (équidés, porcins, volaille), et le renforcement de l'intérêt accordé aux bovins et secondairement aux ovins. Le dromadaire, très étudié dès le début du siècle par les vétérinaires militaires, subit le même sort que le cheval. La chèvre reste toujours relativement marginale. Cette évolution est globalement moins marquée pour les études de pathologie que pour les études zootecniques. Elle reflète clairement l'évolution de l'ordre des priorités retenues, mais nous n'avons pourtant trouvé aucun document qui discute explicitement de ce problème ;
- enfin, à partir de 1955-1960, la montée progressive des communications consacrées à l'étude des glossines et aux moyens

de lutte anti-glossinaire, ainsi qu'aux recherches sur les tiques et les maladies qu'elles transmettent.

L'amélioration du bétail :
l'éternelle tentation de l'infusion de sang amélioré

Depuis toujours, les vétérinaires coloniaux ont été tentés d'améliorer rapidement les performances de production des races locales, jugées insuffisantes, par l'introduction de races exotiques améliorées, et l'organisation de plans de croisement divers, allant jusqu'au croisement d'absorption. Selon PAGOT (1977), la première opération d'amélioration de l'élevage colonial eut lieu au Sénégal en 1860 : elle consista en l'importation d'étalons de France, en vue d'améliorer la qualité de la remonte des troupes de FAIDHERBE. Dès après la création des Services zootechniques de l'AOF (1904), de nombreux projets d'importation de taureaux, de béliers ou d'étalons améliorateurs furent élaborés. Nombre d'entre eux furent effectivement mis en application dans les stations expérimentales des divers territoires d'AOF après la Première Guerre mondiale, et constituèrent l'essentiel de l'activité de ces stations entre 1920 et 1940. Certains de ces programmes connurent une extension extraordinaire, comme l'infusion dans les populations ovines locales de sang Karakul, qui toucha, de la Mauritanie au Tchad, plus d'un million d'animaux ! Néanmoins, les résultats de ces nombreuses tentatives s'avérèrent régulièrement décevants, sinon désastreux ... Mais il convient de citer ici les conclusions des auteurs consultés :

LALANNE (1948) : « L'expérimentation a donc parfaitement réussi (...). Les essais de vulgarisation ont malheureusement conduit à un lamentable échec. La presque totalité des béliers améliorateurs qui très tôt avaient été confiés à des éleveurs indigènes ont dépéri et sont morts rapidement. Ceci est avant tout la conséquence de la mentalité de l'indigène, des coutumes ancestrales auxquelles, en matière d'élevage, il demeure profondément attaché, et qui ne l'ont pas rendu apte à prodiguer au bélier qui lui était confié les soins que celui-ci exigeait (...). Enfin, les acheteurs de laine, plus soucieux de tonnage que de qualité, ont achevé de ruiner les résultats d'un demi-siècle d'efforts en stations expérimentales. »

TANNIÈRE et BOUCHE (1950) : « Techniquement l'expérience faite à la Station de Filingué peut être considérée comme un succès. Avec pratiquement un seul bélier on a obtenu, en neuf ans, des métis 31/32^e karakuls, soit cinq générations de croisement continu. Les animaux ont toujours bien supporté les conditions climatiques sahéliennes. La mortalité aurait pu être réduite si les animaux âgés avaient été régulièrement éliminés du troupeau comme l'aurait fait un éleveur, mais les produits probables des vieilles brebis avaient zootechniquement une grande valeur, ce qui justifiait leur conservation

jusqu'à leur mort. La diffusion en milieu africain a été un échec car les éleveurs de la région de Filingué considèrent les moutons noirs comme "maudits", et, leur toison envahie par les cram-cram ne peut être facilement récupérée. En décembre 1949, les animaux de sang élevé ont été transférés à la ferme de Nioro (Soudan), les autres ont été vendus sur place. En conclusion, l'élevage des moutons karakuls, pour la production des fourrures, est possible à Filingué.»

On pourrait multiplier les citations de ce type, qui témoignent en fait d'un profond désarroi devant les problèmes rencontrés. AILLERIE (1935), qui est à l'époque, et depuis huit ans, le seul vétérinaire en Côte-d'Ivoire, expose clairement les difficultés entraînées par la baisse de rusticité consécutive aux croisements avec les animaux importés. Il conclut, non sans humour : « La ferme d'élevage est donc là, par ses sacrifices, pour appeler l'attention des éleveurs et des colons sur les conditions de l'acclimatation, sur les maladies qui guettent les animaux importés à leur arrivée. » Son de cloche comparable chez LARRAT (1942-43) : « Toutes les expériences, même les plus malheureuses, ont une valeur. C'est afin que chacun puisse en tirer la leçon qu'elle comporte que je crois utile de retracer l'histoire d'une des premières tentatives d'amélioration du cheval en AOF. »

Le débat d'idées se poursuit parallèlement. La grande question, c'est celle de savoir si l'amélioration génétique doit précéder, accompagner ou suivre l'amélioration du milieu d'élevage. Les tentatives d'introduction de races exotiques qui se sont multipliées dans l'entre-deux-guerres s'appuient sur la doctrine selon laquelle l'amélioration brutale du matériel animal déclenchera quasi automatiquement, par une sorte de réaction en chaîne, un processus global d'intensification de l'élevage. C'est le point de vue exprimé par PIETTRE : « Le point capital, conclut-il, est de mettre en mouvement la roue du progrès et, pour cela, il suffit de commencer par l'amélioration du cheptel, le reste viendra ensuite automatiquement. » (PIETTRE, 1930).

CURASSON, quant à lui, préconise l'amélioration conjointe des animaux et de leur milieu d'élevage, en rappelant l'intérêt des méthodes de sélection, qu'il conviendrait d'appliquer aux races locales : « L'amélioration du mouton soudanais ne peut se faire que si, outre les méthodes zootechniques (croisement, sélection) on réalise l'amélioration du milieu et des conditions de vie des troupeaux. On est donc amené à la constitution de réserves fourragères, à l'extension de l'irrigation et à la transformation de la flore de certaines régions par l'introduction de plantes nouvelles dans les exploitations européennes. » (CURASSON, 1929). Avec le temps, et l'alourdissement du bilan des expériences de diffusion d'animaux améliorés, de plus en plus d'auteurs partagent cette opinion. Mais cette évolution du discours n'a que peu de

conséquences sur le terrain, le rêve de la colonisation européenne s'étant évanoui : on ne se fait en effet, à cette époque, guère d'illusion sur les chances de succès des plantes fourragères en milieu indigène.

Pourtant très impliqué dans les tentatives d'améliorations précédentes, DOUTRESSOULLE, dès 1949, est le premier à exprimer une opinion différente : « Il paraît inutile d'entreprendre l'amélioration du bétail sans en améliorer *au préalable* les conditions de vie, répétant l'erreur que nous avons souvent commise. Notre cheptel est parfaitement adapté à ce milieu sahélien ; il constitue avec les nomades une symbiose que nous ne devons pas rompre. Vouloir lui demander à l'heure actuelle plus de viande, de lait, de laine, est une utopie. Nous devons nous contenter d'en augmenter le nombre en diminuant la morbidité et la mortalité de nos troupeaux. Plus tard, mais bien plus tard, nous améliorerons les individus. » (DOUTRESSOULLE et TRAORE, 1949).

Ces phrases courageuses vont largement inspirer la politique du développement de l'élevage en AOF qui sera définie deux ans après, lors de la Conférence de Bamako (4). L'état-major vétérinaire colonial décide en effet qu'il est temps de limiter les dégâts, et c'est MORNET qui est chargé de justifier cette douloureuse réorientation. Il le fait au travers d'un remarquable bilan des tentatives d'introduction d'animaux améliorés dans les pays tropicaux, appuyé sur de nombreuses publications étrangères. Il conclut :

« En résumé, les quelques résultats heureux obtenus par croisement dans les régions tropicales ne touchent qu'une infime partie de la population bovine. Dans certaines régions du Kenya seulement, où l'altitude contrebalance l'influence néfaste du climat tropical, et grâce à des éleveurs européens, le croisement et même l'élevage de races pures importées est possible, mais c'est là des circonstances exceptionnelles rarement réunies en Afrique tropicale. Les résultats obtenus au Cameroun sont beaucoup moins favorables, quoi qu'on dise. On lit, dans le rapport annuel du Service de l'Élevage du Cameroun (1948) : "Nous sommes obligés de reconnaître aujourd'hui, avec quelque regret, que les distributions de reproducteurs métis montbéliards, bien que numériquement peu importantes et toujours gratuites, ne sont nullement prisées des éleveurs africains de l'Adamaoua ; les uns accusent ces taureaux d'être trop lourds pour la monte de leurs reproductrices, de devenir méchants, donc difficilement détiquables, les autres de n'être pas le type d'animaux qui leur convient, etc." Bref, tous ces arguments, plus ou moins faux et à coup sûr de peu de valeur, sont présentés par la masse des éleveurs Peuls et Mboros du Plateau pour ne pas admettre de reproducteurs croisés dans leurs troupeaux et pour ne pas conduire leur bétail au bain détiqueur ; les éleveurs sont actuellement, et pour bien longtemps encore, réfractaires à toute amélioration de leur cheptel. Quels que soient les

facteurs mis en avant pour expliquer les échecs : climat, nutrition, maladies, facteur humain, l'apport d'animaux exotiques en milieu africain est rarement concluant. Dans tous les pays tropicaux se manifeste ainsi une réaction contre l'abus des croisements intempestifs et pour une sélection du bétail local. L'AOF possède en effet dans ces deux catégories des sujets intéressants dont le potentiel n'attend que des conditions favorables pour éclater.» (MORNET 1951 a).

Suit un véritable plaidoyer en faveur de la sélection des races locales, et notamment du zébu Gobra du Sénégal (pour la production de viande) et du taurin N'Dama (production laitière ou sélection mixte lait-viande). Les programmes de sélection mis en œuvre à Dahra pour le Gobra et dans divers Centres pour le N'Dama témoignent, aujourd'hui encore, que le message fut entendu, et que la volonté politique était au rendez-vous.

Cependant, dès la conférence de Bamako, FEUNTEN propose « à titre d'étude », et sans modifier la politique générale de sélection des races locales, de tenter le croisement de la race N'Dama à la race Jersyaise, « dont les qualités en milieu tropical ont souvent été mises en relief ». Et de fait, le croisement Jersiais × N'Dama est bientôt entrepris au CRZ de Bouaké-Minankro, avec les mêmes « succès techniques » que par le passé, et la même issue ... Les introductions de bétail exotique se poursuivent donc, l'innovation la plus notable étant introduite par PAGOT qui préconise l'essai de races amélioratrices d'origine tropicale plutôt que tempérée, et sera à l'origine des opérations Brahman menées au Cameroun et à Madagascar. L'IEMVT s'enorgueillira à juste titre, vingt années après Bamako, de la création de la race bovine « Renitelo », issue du croisement Zébu Malgache × Limousin × Afrikander et fixée par sélection entre 1963 et 1972 au CRZ de Kianjasoà, à Madagascar (GILBERT, 1974). Et plus de quinze essais nouveaux d'introduction ont été réalisés avec l'aide de la France depuis 1975, à notre connaissance, les autres pays industrialisés n'étant pas en reste.

Protection et aménagements des pâturages naturels

C'est au Maroc et en Algérie que les vétérinaires coloniaux furent d'abord confrontés aux difficiles problèmes soulevés par la gestion collective des pâturages naturels. Dès 1928, VELU et BIGOT présentent devant l'Académie d'agriculture un rapport intitulé *Le problème de l'eau dans l'Afrique du Nord et la restauration des pâturages*, dans lequel ils portent un diagnostic très sombre sur la situation, et jettent les bases d'un programme ambitieux : « Il faut éviter le ruissellement et l'érosion qui lui est fatalement associée, et par conséquent éviter le surpeuplement des pâturages et régler la vaine pâture. La restauration des pâturages rendra aux terres érodées et leur fertilité et leur pouvoir absorbant. » (VELU et BIGOT, 1928).

VELU (1929) désigne plus clairement encore l'origine des difficultés rencontrées : « C'est le surpeuplement des pâturages, cause indéniable de la ruine de l'élevage Nord Africain, comme il a été la cause de catastrophes en Australie et en Afrique Australe. » La croissance incontrôlée des troupeaux dans les pays concernés représente à ses yeux « un véritable suicide national ». De fait, l'Angleterre coloniale se préoccupe beaucoup de cette question, n'hésitant pas, le cas échéant, à faire appel à des mesures autoritaires, qui soulèvent parfois de vives polémiques, comme en atteste ce passage instructif, traduit d'un article publié dans *The African World* du 22 octobre 1938, sous la signature du Professeur Pole Evans :

« Certaines fractions de la presse britannique semblent considérer le décongestionnement de la réserve d'Ukamba (au Kenya) comme une mesure néfaste de l'administration britannique. Le lecteur non averti pourrait croire, à les lire, que l'on a privé les Akamba de leurs troupeaux d'une manière fort brutale, pour le seul bénéfice de la maison LIEBIG. La vérité est tout autre. Cette entreprise a été mise sur pied afin d'aider à la fois les Akamba et le Gouvernement. La maison LIEBIG décida d'installer son usine à Nairobi longtemps après que l'on eut décidé de décongestionner la réserve. Si l'on a réduit le nombre de têtes de bétail de la réserve, c'est à cause de l'érosion du sol. Depuis l'arrivée des Anglais dans le pays, l'érosion s'est encore intensifiée. En effet, la paix britannique a amené la sécurité favorable à l'accroissement des troupeaux. Le service vétérinaire combattait les épizooties. Cette multiplication du cheptel n'avait qu'un inconvénient : celui d'accroître dans de grandes proportions l'érosion. Rappelons-nous que le bétail : moutons, chèvres ou bovidés, sert de monnaie aux indigènes. C'est aussi une forme de snobisme : plus on possède de bétail, plus on se donne d'importance. La moitié du troupeau est sans utilité, les bêtes pour une bonne partie étant trop âgées ou difformes. Il faut apprendre à l'Africain qu'on ne collectionne pas les bêtes de bétail comme certains collectionnent les timbres. Il faut rechercher la qualité, non la quantité. Le bétail inutile mange autant que l'autre, et la moitié de l'érosion du sol lui est donc imputable.

Tout le monde trouve très bien que l'on fasse de l'éducation religieuse chez les Africains. Pourquoi ne leur apporterait-on pas aussi l'éducation pastorale, qui leur serait bien plus utile ? Le Wakamba moyen est bon citoyen, et la tribu jouit d'une réputation méritée de loyalisme. Cependant, des agitateurs persuadèrent les Wakambas que la campagne menée contre l'érosion du sol n'était qu'un moyen détourné de fournir du bétail bon marché à l'usine LIEBIG. Les indigènes cessèrent de vendre leur bétail et l'administration dut intervenir. 2 000 Akamba marchèrent sur Nairobi, demandant à voir le gouverneur, afin que celui-ci fasse immédiatement cesser la campagne de décongestionnement. Il ne furent pas reçus et on leur montra un câble du Secrétaire d'État aux Colonies ordonnant de poursuivre la campagne pour le bien de la tribu. Les 2 000 manifestants se dispersèrent. Le Gouverneur tint

ensuite une palabre dans leur réserve et leur expliqua, une fois de plus, les raisons de la campagne contre l'érosion. Le nombre de têtes de bétail à fournir par les Africains est proportionnel à l'importance de leurs troupeaux. Ceux qui ne possèdent que peu de bêtes n'ont rien à fournir. Il est possible que les indigènes n'aient pas compris le bien-fondé de la campagne actuelle. Se séparer de leurs bêtes dépasse leur entendement. Cependant, pour leur bien même, il faudra qu'ils en arrivent là. Le colon blanc a appris par expérience qu'il ne doit pas posséder un nombre de bêtes supérieur à celui qui peut nourrir le sol. L'Africain doit se persuader de la même vérité. Lorsqu'en Europe éclate une épizootie, telle que la fièvre aphteuse, le fermier doit abattre ses bêtes. Il le fait pour le bien de la communauté. L'érosion fait courir aux troupeaux le même danger qu'une épizootie. Le remède est le même : se séparer d'une partie de ses troupeaux pour préserver le reste. L'animal domestique le plus nuisible pour la végétation est la chèvre. C'est la grande ennemie des buissons et des jeunes arbres. Elle sert aux indigènes de panacée à tous les maux, et les sorciers en font une grande consommation. Elle n'a aucune valeur commerciale. Il serait de l'intérêt même de l'Africain de s'en séparer. Telle est aujourd'hui la situation. Espérons que l'indigène comprendra qu'il doit collaborer à la lutte contre l'érosion du sol, même au prix du sacrifice — immense pour un peuple pasteur — d'une partie de son cheptel.»

En Afrique noire francophone, la situation n'est pas analysée de la même manière. Quelques cris d'alarme sont bien poussés, notamment par VIAUD qui rappelle les résultats obtenus par la mise en défens et le pâturage rationnel des parcours sahéliens au Mali (1938 a), souligne l'intérêt des ligneux et attire l'attention sur les phénomènes érosifs (1938 b). Mais le sentiment général est qu'il ne s'agit que de problèmes localisés, dus à des concentrations excessives d'animaux auxquelles il est possible de porter remède en ouvrant aux pasteurs, grâce aux aménagements hydrauliques, de nouveaux parcours. La politique pastorale poursuivie jusqu'aux indépendances repose sur le postulat suivant : l'AOF et l'AEF disposent d'un immense potentiel fourrager. En conséquence, la priorité ne consiste nullement à limiter le chargement des parcours par le biais du contrôle des populations animales mais au contraire à poursuivre la croissance numérique du cheptel tout en évitant les concentrations de troupeaux par une politique d'aménagements pastoraux : hydraulique pastorale et lutte contre les feux de brousse grâce à des systèmes de pare-feu. Le FIDES fournit les moyens financiers de cette politique, qui se développe à grande échelle à partir des années cinquante, avec des résultats spectaculaires. La plupart des observateurs notent que la croissance rapide des effectifs s'accompagne d'une amélioration de la répartition géographique des troupeaux et d'une limitation de leurs déplacements. Nul ne s'interroge encore sur les limites de cette évolution — en dépit des avertissements lancés dès 1951 et répétés en 1955 par

FEUNTEUN : « Avant, nous avions des pâturages sans eau, maintenant nous risquons d'avoir de l'eau sans pâturage » —, ni sur les mécanismes qui permettraient, alors, de contrôler les effectifs. La sécheresse de 1972-1973, avec son cortège de catastrophes sociales et économiques, vient brutalement mettre fin à cet optimisme.

La mise en œuvre des grands programmes d'hydraulique s'accompagne d'une intense activité de recherche sur les pâturages naturels, dont CURASSON est le principal initiateur. Un énorme travail d'inventaire et de cartographie des pâturages est alors entrepris par l'IEMVT, qui se dote progressivement d'un important Service d'« agrostologie » qui, sous la direction de G. BOUDET, produit un impressionnant ensemble de travaux, à l'échelle de l'Afrique francophone. Mais ces cartes thématiques ne furent dans leur majorité disponibles qu'après la grande période des aménagements hydrauliques, et ne purent guère être utilisées par les Services de l'hydraulique. Considérées comme un préalable à tout programme de gestion des parcours naturels, leur établissement s'est cependant poursuivi sans interruption jusqu'à aujourd'hui. Malheureusement, en dehors de quelques tentatives limitées, les programmes de développement ne se sont pratiquement jamais attaqués de front au problème de la gestion des pâturages naturels, et, faute d'utilisateurs, les cartes agrostologiques serviront essentiellement à décorer les bureaux des responsables des Services de l'élevage, selon le mot désabusé de l'un des principaux artisans de ces recherches, qui constituent pourtant une spécialité française internationalement reconnue.

LE CADRE CONCEPTUEL

L'élevage colonial, pourvoyeur de la métropole

L'œuvre humanitaire et civilisatrice de la colonisation, tant vantée sous la Troisième République, n'exclut nullement un tout autre discours, dont l'origine est beaucoup plus ancienne, et qui est directement centré sur les avantages que peut tirer la France de sa politique coloniale. Ce discours, qui inspirait déjà la mission confiée à HUZARD fils par le gouvernement de Louis XVI, n'est pas étranger au vote, en 1928, de la Loi portant création de l'Institut de médecine vétérinaire exotique. Dans son rapport au Sénat, BEAUMONT évoque d'abord longuement la situation déplorable de l'agriculture et de l'élevage français, neuf ans après la fin de la guerre. Il lance ensuite cet appel :

« Nous devons réagir avec une féroce énergie si nous ne voulons pas voir notre pays au sol plein de ressources devenir tributaire de l'étranger dans des proportions exagérées. Tout naturellement, nous jetons un regard d'espérance sur nos possessions lointaines. Quel apport peut nous fournir notre troupeau exotique? Telle est la question qui se pose. Nous manquons de viande, nous manquons de laine dans des proportions considérables, pour ne signaler que les matières essentielles relevant de l'industrie animale. Demander à nos colonies de remplacer tout de suite l'étranger dans la fourniture de denrées serait une illusion, car la plupart ont peine à se suffire, d'autres n'y arrivent pas et enfin quelques-unes nous procurent seulement un bien modeste appoint. Cette classification nous dicte notre devoir et nous trace tout un programme. Ce serait un travail intéressant que de faire le bilan de ces richesses animales, en s'en inspirant pour pousser méthodiquement son relèvement en quantité et en qualité au mieux des besoins de la mère patrie et de nos colonies (...). Il vous faut donc créer cet institut. J'espère qu'ainsi la métropole pourra demander chaque année à ses colonies un contingent sérieux et progressif de produits animaux, tels que viande de bœuf, de mouton, laine, peaux, cornes, etc. » (BEAUMONT, 1928).

La doctrine du grand potentiel exportateur de l'élevage colonial français a deux origines : d'abord la mystique guerrière et l'expérience du premier conflit mondial, durant lequel l'élevage métropolitain s'avéra incapable de satisfaire aux besoins de l'armée et de la population des villes. Les prélèvements importants qui furent effectués à cette occasion en AOF et surtout à Madagascar (qui avait été dotée d'une importante industrie de viande en conserve), mirent en relief le rôle stratégique de l'élevage colonial (5). Ensuite, les convictions d'un certain nombre de vétérinaires coloniaux, qui développent le raisonnement suivant :

« Il est indiscutable que, comme tous les pays à faible densité de population, de grandes régions de l'Ouest Africain ne peuvent être mises en valeur que par l'élevage (...). Nous sommes persuadés que l'immense cheptel africain, qui n'a jamais été exactement recensé, fournira aux exportations une contribution insoupçonnée. La suppression de la peste bovine augmentera de 60 % les disponibilités annuelles (...). L'AOF recèle des ressources égales sinon supérieures à celle de l'Afrique du Sud ou de l'Australie. C'est un pays éminemment favorable à l'élevage extensif (...). Nous sommes donc très nettement partisans de l'élevage extensif pratiqué par les nomades (...). Aux sédentaires reviendra l'élevage des bœufs de travail ou des vaches laitières qui, étant donné le grand rendement qu'ils sont susceptibles de fournir, peuvent être avec profit l'objet de soins spéciaux. S'inspirant de ces deux méthodes, des colons européens pourraient avec les plus grandes chances de succès organiser une exploitation d'élevage. » (DELPY, 1933).

DUMESTRE (1928) développe un point de vue comparable, à partir d'un raisonnement technique un peu différent. Dans la plupart des cas, le modèle s'inspire de l'exemple des pays neufs — l'Argentine, l'Australie — et repose sur un élevage extensif rationalisé qui utilise des clôtures, et est pratiqué par des colons européens. La controverse porte seulement sur la zone d'Afrique qui recèle le plus fort potentiel : est-ce le Sahel (comme le pensent DELPY et bien d'autres), ou les zones plus humides du Sud, peuplées d'agriculteurs sédentaires (comme le suggère par exemple MÉNIAUD (1933), secrétaire général du Haut-Sénégal-Niger)? Cette controverse s'inscrit dans les polémiques parfois très vives qui s'élèvent jusque dans les années trente autour du fantastique projet de chemin de fer transsaharien, dont l'un des principaux objectifs consistait à ravitailler la métropole en produits animaux, et le Maghreb en animaux d'élevage. Pourtant, le mythe de l'élevage colonial pourvoyeur de la France vit ses dernières années. L'élevage et l'industrie de la viande connaissent de graves difficultés à Madagascar ; les responsables de l'élevage en AOF comme en AEF sont de plus en plus réservés sur le disponible réel, et sur les moyens de l'accroître rapidement. Surtout, le cheptel métropolitain a repris une vigoureuse croissance numérique, doublée d'une amélioration de productivité sans précédent.

Dès 1935, MASSÉ fait entendre à la Conférence économique d'outre-mer un avertissement très clair : si le secteur ovin reste déficitaire, le cheptel bovin métropolitain dépasse de plus d'un million de têtes l'effectif record de 1913, et la tendance est à la surproduction. L'élevage colonial risque de concurrencer l'élevage métropolitain. MASSÉ demande donc que la croissance du cheptel colonial soit strictement gérée « d'après les possibilités d'exportation dans les pays étrangers, et qu'en aucun cas on n'envisage l'importation de viande coloniale dans la métropole ». MOUSSU (1935) s'applique à calmer ces inquiétudes en mettant en évidence les faiblesses de l'élevage ovin nord-africain, puis déclare : « Pour l'AOF, la situation est encore plus rassurante pour l'élevage français. » Suite aux réquisitions effectuées durant la Première Guerre mondiale, puis aux terribles épizooties de peste bovine des années 1918-1922, le troupeau bovin évalué à 7 800 000 têtes en 1916, n'en compte plus en effet que 4 269 379 (*sic*) en 1932 ! Par ailleurs, la demande locale et régionale augmente très rapidement, et il est possible d'exporter à bon compte vers les colonies anglaises voisines, Gold Coast et Nigeria. Le seul problème concerne donc Madagascar, dont les conserves de viandes sont concurrencées sur le marché international par le corned-beef américain, et les viandes congelées, par la production américaine et australienne. L'utopie de l'exportation massive de viande et de produits animaux de l'AOF vers la France a vécu (6). La Conférence internationale de

Lucknow (février 1950) va plus loin et condamne solennellement le principe même de l'exploitation de l'élevage tropical par les puissances coloniales. Mais déjà, la doctrine française a évolué : l'objectif assigné à l'élevage sahélien consiste désormais à ravitailler en viande les colonies situées plus au sud, et surtout les grandes villes de la zone côtière, de Dakar à Brazzaville, ainsi qu'à procurer des devises à l'exportation sur les colonies anglaises. Ce qui est tout à fait frappant dans cette évolution, c'est que l'administration coloniale ne se départira jamais face à l'élevage sahélien, d'un regard fondamentalement prédateur. Dans le domaine de l'élevage, ceci apparaît d'autant plus nettement que «les immenses troupeaux» des pasteurs sahéliens sont inmanquablement perçus comme une richesse disponible, à portée de la main. Or l'administration coloniale a besoin d'argent. La loi de Finances du 13 avril 1900, en leur accordant l'autonomie financière, a transféré aux colonies des charges importantes. Les moyens engagés pour financer les infrastructures de base proviennent du budget local, alimenté par les impôts et les taxes douanières. Outre cet objectif, l'instauration d'un impôt sur le bétail vise à créer des besoins monétaires pour inciter les pasteurs à commercialiser les animaux (TOURÉ et ARPAILLANGE, 1986 : 37). Le raisonnement qui sous-tend la politique qui sera longtemps poursuivie au Sahel repose en fait sur deux postulats de base : les pasteurs sont riches, mais thésaurisent sans profit ; leur mobilité les rend difficilement contrôlables et constitue un obstacle à toute la politique coloniale d'intégration.

La richesse des pasteurs : un capital improductif

Le point de vue dominant est très clairement exprimé par BRIZARD : «Avare à sa manière, le Peulh Sambourou accroît patiemment son cheptel pour le seul plaisir des yeux et vit très pauvrement à côté de ses richesses. Ne vendant que quelques animaux chaque année pour payer l'impôt de capitation, vivant uniquement sur le lait des vaches dont il prive le jeune zébu, cet éleveur a l'habitude de conserver dans son troupeau des bêtes tombant de vieillesse qu'il abat pour sa nourriture en dernière extrémité ou qui le plus souvent périssent au cours des déplacements. Les épidémies de peste bovine et de péripneumonie, rapidement jugulées à l'heure actuelle par les mesures sanitaires et les interventions prophylactiques qui augmentent en nombre chaque année ne causent plus les grandes pertes de jadis (...). Quelle conclusion peut-on tirer de cet exposé ? Une seule, que la mentalité de ces nomades, qui se traduit par une passion pour le troupeau plus forte que le désir de mieux vivre, est une entrave à l'essor

économique de toute une région, je dirai même une atteinte partielle à la richesse du Soudan.» (BRIZARD, 1938).

Tout est dit : non contents de spolier le jeune zébu, principale richesse de la colonie, les pasteurs, par leur avarice, mettent en cause l'intérêt général. L'auteur désigne également les méthodes d'intervention : il faut recenser, évaluer, taxer. Sous couvert d'une approche économique objective, l'affirmation de la richesse des pasteurs repose en réalité sur une base d'évaluation parfaitement arbitraire et une indifférence totale vis-à-vis des sociétés concernées. Des avis beaucoup plus nuancés s'expriment cependant dès cette époque, y compris parmi les plus éminents représentants du corps des vétérinaires coloniaux. C'est ainsi que DOUTRESSOULLE (1938) note, à propos du taurin N'Dama qu'il étudie en Guinée : « Si, en l'état actuel de l'élevage, cette race bovine est intéressante par son rendement en viande, sa rusticité, sa résistance aux conditions débilantes du climat, par l'aptitude qu'elle possède de s'accomoder de tous les milieux et de tous les régimes, il n'en est pas moins vrai que ses défauts en font au point de vue économique bien plus un signe de richesse qu'une richesse véritable. Il faut attendre six ans pour former un bœuf de boucherie, entre quatre et cinq ans pour qu'une vache donne son premier veau. C'est un capital qui ne circule pas, dont le rendement est presque nul. » Si le vocabulaire utilisé est comparable (le capital, le rendement), la tonalité est tout autre, et les conclusions bien différentes. Le même auteur précisait, en 1937, ses conceptions de l'amélioration du mode d'élevage en Guinée : « Les règles générales qui doivent être à la base de notre action sont les suivantes : ne pas chercher à plier les populations pastorales à nos méthodes, mais modifier celles-ci de façon à ce qu'elles ne heurtent pas leur traditionalisme ; en raison du peu de valeur du bétail et de la nature du milieu, il faut faire de l'élevage extensif et non intensif. Le pasteur foulah possède un sens pratique très développé de l'élevage, une habileté particulière à profiter des conditions climatiques pour l'alimentation de son bétail par le choix des zones de pâtures. Il est très attaché à son bétail et cherche par tous les moyens à augmenter la valeur numérique de son troupeau. Nous devons donc agir en utilisant au mieux ses connaissances pratiques, son expérience de l'élevage, son orgueil de posséder un gros troupeau, et surtout bien nous garder de vouloir lui imposer nos méthodes pseudo-rationnelles dont il se moque, qui ne sont pas consacrées par l'expérience. »

Sur la prétendue thésaurisation des pasteurs, les idées évoluent lentement, à mesure que l'on s'intéresse aux motivations des éleveurs, et aux contraintes auxquelles ils doivent faire face. Ainsi FEUNTEUN, note-t-il en 1955 :

«Il est souvent fait mention, dans les rapports traitant de l'Élevage en AOF, de l'esprit conservateur des éleveurs qui les porte à garder dans leurs troupeaux un nombre inconsidéré de têtes de bétail et à ne vendre leurs animaux qu'en cas de besoin absolu, ce qui a pour résultat la non-utilisation du bétail au point optimum de son développement et une gestion anti-économique du troupeau. Ce fait est généralement considéré comme déplorable. Hormis certaines fautes de gestion relatives à un manque de sélection et à une trop longue conservation dans le troupeau de femelles stériles ou de bœufs, nous ne pensons pas que l'esprit conservateur des éleveurs soit très critiquable. C'est grâce à cet esprit que le troupeau a pu se reconstituer dans le passé après les hécatombes périodiquement provoquées par la peste bovine et c'est aussi grâce à lui et au développement de la protection sanitaire que le troupeau bovin de la Fédération a pu doubler depuis trente ans.» (FEUNTEUN 1955).

L'édition 1974 du *Mémento de l'Agronome* (p. 1026) entérine sans nuance l'évolution des idées : « Le mythe de l'éleveur qui thésaurise ses animaux est à bannir des conclusions des études sur le développement de l'élevage. L'éleveur exploite réellement son troupeau dans la limite de son rendement, naturellement faible. »

La nécessaire sédentarisation des pasteurs

Le premier réflexe du pouvoir colonial, confronté à la mobilité des peuples pasteurs, transhumants ou nomades, consiste à s'interroger sur les moyens de s'assurer le contrôle politique de ces populations insaisissables. Cette mobilité constitue en effet, pour les pasteurs, un excellent moyen pour se soustraire aux premiers effets sensibles de la colonisation qui traduiront, après l'avènement bienvenu de la sécurité civile, la pression de l'appareil colonial : imposition, réquisitions de bétail et de main-d'œuvre, enrôlement dans l'armée, etc. Selon BRÉMAUD, « L'éloignement atténue, dans une certaine mesure, la rigueur du contrôle mené par l'administration. Dans l'esprit du nomade, il apparaît comme le plus sûr moyen de soustraire son capital-bétail aux investigations fiscales. En vertu de ce principe, les campements sont installés le plus loin possible du centre administratif, et à l'écart des axes de pénétration. » (BRÉMAUD, 1955).

Cependant, la fixation des pasteurs nomades ou transhumants, souvent présentée dans les années vingt comme un objectif indispensable, apparaît totalement exclue à court terme. Les vétérinaires coloniaux sont unanimes à ce sujet : les pasteurs sahéliens sont « condamnés » à la mobilité. Beaucoup vont jusqu'à célébrer l'exploit permanent que représente, dans un environnement aussi adverse, la pratique de l'élevage, et l'admiration perce dans de

nombreux textes pour l'austère mode de vie des pasteurs, et la parfaite symbiose qui unit l'homme et l'animal.

«Le Pasteur vit sous l'étroite dépendance du milieu dont il subit les exigences vitales : le pâturage et l'eau ; le schéma suivant de son mode de vie nous la fait mieux comprendre : le pâturage, condition de vie de son troupeau, est fonction de la pluie. Même après elle, il est si souvent clairsemé que l'éleveur doit constamment se déplacer. C'est là l'origine du nomadisme, de la transhumance. Il faut avoir vécu près d'eux, en fin de saison sèche, lorsque la chaleur accablante a tout desséché, lorsque le troupeau arrive à l'extrême limite de ses forces, pour comprendre combien cette pluie, ce don du ciel, est ardemment souhaitée. Aussi les bergers, toujours aux aguets, surveillent l'horizon et, dès les premiers éclairs, signes de la tornade, partent en reconnaissance. Si ce n'est une fausse alerte, si la pluie a été abondante, le troupeau se met en route vers la région arrosée et le groupement, la fraction, la tribu, vivra sur cet emplacement jusqu'à l'épuisement du pâturage. Il creusera des puits, des puisards, pour y passer l'hiver. Celui-ci s'achève avec le printemps et les chaleurs arrivent. Le pâturage est rasé, les puits sont taris, il faut partir. Mais partir en groupe, c'est vouer le troupeau à la mort par l'épuisement rapide des nouveaux pâturages et puisards. Il faut se disperser, se disloquer et, dans un creux du vallon, un fond de marigot, seules quelques tentes tachent l'immensité fauve d'un élément de vie. Et puis la décrue (...) s'annonce : c'est le groupement, le retour vers les bourgouttières, c'est l'abondance tant attendue, avec les animaux dans l'eau jusqu'au ventre, c'est l'oasis après le désert. Les pâturages s'épuisent, on se reprend à espérer les premières pluies et le cercle immuable recommence.» (DOUTRESSOLLE, 1952).

Le problème de l'eau est au centre des discussions sur la mobilité pastorale. À défaut de pouvoir fixer les nomades, l'administration envisage donc de «diriger» les mouvements pastoraux par le biais du contrôle des points d'eau. Mais «Vouloir diriger la nomadisation serait, dans une certaine mesure, entrer en contradiction avec la politique d'attirance actuellement pratiquée, politique qui s'étend dans plusieurs domaines, en particulier l'économique. Il semble bien que la véritable formule applicable aux grands nomades de la Mauritanie est : la nomadisation ne se dirige pas, elle se contrôle.» (CLAIRAMBAULT, 1938).

Un des volets de la politique «d'attirance» consiste à tenter de démontrer aux pasteurs qu'un élevage sédentaire mené sur des bases rationnelles peut obtenir d'excellents résultats en zone sahélienne. La démonstration doit en être apportée par différentes stations d'élevage, notamment en matière d'élevage ovin. Directeur de la bergerie Vinay, dans la boucle du Niger, VIAUD (1938) résume ainsi l'objectif poursuivi depuis une dizaine d'années : «On voudrait instaurer au Soudan les méthodes d'élevage des colonies

anglaises et de l'Argentine, en utilisant les vastes parcours de la région sahélienne; l'aménagement de ceux-ci permettrait d'envisager le maintien des moutons sur place toute l'année.» Les limites du modèles furent malheureusement vite atteintes. CHATEL (1939) relate ainsi comment la bergerie de Nara (Mali) dut réviser son programme, et se résoudre à transhumner à la suite d'une saison des pluies déficitaire! On ne sait ce qu'en pensèrent les éleveurs à qui était destinée la démonstration.

Après la Seconde Guerre mondiale, les points de vue évoluent rapidement en ce qui concerne les objectifs et les méthodes de l'action coloniale. Néanmoins, la mobilité pastorale reste perçue comme un mal nécessaire, dans la mesure où elle est jugée incompatible avec tout progrès technique d'une part, avec toute politique de développement socio-économique d'autre part. Pour l'administration coloniale et postcoloniale, aucune innovation technique ne peut être introduite en milieu pastoral tant que subsiste le mode «archaïque» de production qu'est l'élevage transhumant : la sédentarisation apparaît comme la voie de passage *obligée de tout progrès technique et social*, la condition nécessaire et suffisante de l'amélioration du niveau de vie des pasteurs. Comme le dit REBOUL (1978), le postulat de la supériorité sociale de la sédentarisation sur le nomadisme est affirmé et reconnu, non comme hypothèse sociologique, mais comme évidence (TOURÉ et ARPAILLANGE, 1986 : 44).

Passées les tentations autoritaires, on met donc en place la politique «d'attrance» évoquée plus haut par CLAIRAMBAULT. BRÉMAUD explicite les hypothèses sous-jacentes :

«La suppression des mouvements pastoraux des régions sahéliennes et sub-sahariennes par la fixation des pasteurs viderait de leur substance animale et humaine de vastes portions de territoires où, seul, un mode de vie itinérant permet une économie pastorale. Sur ces parcours, l'animal domestique, incomparable outil de transformation des maigres ressources d'un milieu aux fantaisies redoutables, ne peut survivre qu'à condition de ne pas être fixé. Vouloir réglementer les déplacements, en enfermant le pasteur dans le cadre de règles trop strictes, en lui ôtant toute possibilité d'adaptation aux conditions essentiellement variables de son milieu, serait commettre une grave erreur. Là où tout arrêt reste synonyme de mort, là où la vie exige une perpétuelle mouvance, le couple symbiotique formé par l'homme et son troupeau ne peut connaître de loi que celle qu'au jour le jour une nature aux imprévisibles caprices lui dicte.

L'épanouissement des civilisations matérielles s'accorde mal de déplacements incessants. Le génie de l'homme dans la voie du "progrès" ne s'affirme que dans certaines conditions de confort. Aussi, le désir de sédentarisation semble bien avoir, de tout temps, hanté le cerveau humain. On ne voit pas pourquoi

le pasteur nomade, faisant exception à cette règle, ne nourrirait pas, lui aussi ce rêve instinctif. S'il poursuit encore son errance c'est uniquement parce que les terres sur lesquelles le hasard des migrations l'a conduit n'offrent que d'insuffisantes ressources pour lui permettre de s'accorder le luxe d'arrêter sa course. Longtemps encore la zone sahéenne restera celle des grands mouvements pastoraux.» (BRÉMAUD, 1955).

Avec le recul, la prudence de ces conclusions apparaît pleinement justifiée : la mobilité pastorale continue à être d'abord perçue comme un problème, ainsi qu'en témoigne sans équivoque cet extrait du *Mémento de l'Agronome* (éd. 1974 : 1016) : «Le nomadisme est lié à un genre de vie sur lequel les techniques modernes ont peu de prise (...). Le devenir de l'élevage nomade et, à un moindre degré, celui de l'élevage transhumant, est un problème pour tous les gouvernements des États sur le territoire desquels ces modes d'élevage existent. Aucune solution de portée générale n'a été trouvée (...). La sédentarisation de l'ensemble des troupeaux dans les zones à climat tropical où la pluviosité est inférieure à 600 mm est une utopie. Le nomadisme et la transhumance heurtent un esprit soucieux d'ordre et de méthodes, mais...».

L'introuvable colon

Un spectre hante les écrits des vétérinaires coloniaux jusqu'à la Seconde Guerre mondiale : celui du colon européen se consacrant à l'élevage. PIETTRE se fit l'ardent propagandiste d'une politique active de colonisation, directement en relation avec le rôle exportateur assigné à l'époque à l'élevage colonial. Cette politique nécessiterait la délimitation préalable de réserves indigènes. Cependant, «En AOF, la question du peuplement ne se pose pas. Des milliers d'hectares sont libres, attendant enfin une mise en valeur si profitable et même si nécessaire au bien-être des races indigènes qui y vivent misérablement, à peine vêtus, toujours sous-alimentés.» Il convient d'ailleurs d'éviter de renouveler l'erreur faite au Maroc :

«Au milieu des grandes difficultés de la conquête et de l'occupation, on a cru, non sans raison, ménager très largement les droits des indigènes. Ceux-ci ont donc conservé la presque totalité des terres, en tout cas les meilleures, celles qui ont accès sur les voies d'eau, fleuves ou rivières. Il n'est resté pour la colonisation que les terres médiocres assez mal desservies (...). Sans doute la conception des grandes concessions choque nos habitudes de la petite propriété et les théories actuelles d'un égalitarisme à outrance. Mais ce serait une grossière erreur de comparer les pâturages de nos campagnes à ces terres presque nues, sans eau, sans arbres, où tout est à faire et à créer (...). La rapide mise en valeur des terres neuves naturellement pauvres ou déjà épuisées, ne peut donc être faite

que suivant le rythme consacré : grandes propriétés, capitaux abondants, main-d'œuvre suffisante. Plus tard viendra le morcellement et les descendants des travailleurs bénéficieront du labeur de leurs pères. Cette organisation médiévale, depuis longtemps dépassée, en France en particulier, est en pleine réalisation dans les grands pays neufs du Sud-Amérique et de l'Afrique du Sud. Il faudra nous y résoudre au plus tôt en Afrique, si nous voulons en tirer profit, avant que nos voisins et concurrents aient pris toutes les places sur les marchés mondiaux pour la plupart des matières premières susceptibles d'être produites par le sol et le climat africains : viandes, cuirs, laines, café, cacao, caoutchouc, fruits tropicaux (...). L'organisation technique de l'élevage sur le mode extensif est, pour la plus grande partie de nos colonies d'Afrique, le moyen le plus sûr, le plus rapide et le plus économique de les mettre en valeur et de préparer leur évolution vers les grandes cultures tropicales (coton, arachides). Cette organisation n'est possible qu'à la condition d'instaurer tout d'abord *une large politique de colonisation* embrassant à la fois les questions de concessions de terres, d'immigration et de liaison économique des foyers de colonisation avec les débouchés extérieurs. Elle doit être adaptée aux possibilités de chaque colonie et répondre aux besoins de la métropole en matières premières dont le poids dans sa balance économique devient chaque année plus lourd.» (PIETRE, 1930).

Écrivant à peu près à la même époque, PRUNIER invoque des arguments différents, et exprime une conception très dirigiste de la colonisation :

«Les méthodes d'amélioration de l'élevage en AOF ne peuvent, du jour au lendemain, passer du domaine administratif expérimental dans celui très routinier de la pratique indigène. Pour les propager, un peu partout, avec quelques chances de succès nous devons faire appel à un autre élément : le colon ou plutôt l'éleveur européen. C'est la seule solution qui s'offre à nous (...). Accorder des concessions ne veut pas dire distribuer des terrains n'importe où et laisser les propriétaires libres d'agir à leur guise. Il appartient à la colonie de choisir des emplacements où l'indigène ne sera pas gêné et où il lui sera pourtant possible de venir se renseigner et d'apprendre nos méthodes, des emplacements qui formeront le centre d'une région nettement définie où les sympathies des indigènes nous seront assurées.

Il faut, de plus, que chaque colon souscrive aux conditions qui lui seront dictées par des techniciens à la solde de la colonie. Ces conditions ne seront pas d'ailleurs que le fruit de nos années d'expérimentation. Citons-en quelques-unes exigibles : maison d'habitation confortable avec jardin potager, X animaux à l'hectare au bout de tant d'années (quantité minima et quantité maxima), nécessité de clôtures, nécessité d'un certain mode d'alimentation, abreuvement. Certaines cultures fourragères, bains antiparasitaires, marque et classement des animaux, telle méthode de sélection et d'amélioration à poursuivre, vaccination contre telle ou telle maladie à une période

déterminée de l'année, telle date pour les saillies, les castrations... Les techniciens chargés de donner des directives auront la charge de contrôler tous ces établissements et celle de les sauvegarder des épizooties. C'est par une discipline sévère que nous aboutirons à un élevage amélioré, modèle d'organisation à copier par l'éleveur indigène converti.» (PRUNIER, 1931).

Manque de volonté politique, absence de candidats, toujours est-il que le mythe africain du colon-éleveur, définitivement condamné après la Conférence de Brazzaville, ne prit jamais aucune consistance. La Conférence de Bamako ne put qu'en prendre acte, non sans quelque nostalgie : « Il est regrettable qu'aucune société privée européenne, qu'aucun planteur ou colon n'ait cherché sérieusement à diriger son activité vers les spéculations pastorales. Leurs efforts, comme leur exemple, auraient été salutaires pour les Africains désireux d'être initiés. La colonisation européenne, numériquement faible, et rarement pérenne comme au Maroc, au Kenya, en Afrique du Sud, n'est pas, pour ces raisons, dirigée vers l'élevage amélioré, qui réclame une grande stabilité pour des résultats à longue échéance, mais vers des productions agricoles "riches" (cacao, café, bananes), à court terme. » (MORNET, 1951 a).

Avec le mythe du colon s'évanouissait celui de la clôture, dans laquelle de nombreux spécialistes plaçaient beaucoup d'espoirs. PIETTRE (1930) soulignait déjà que « L'usage des clôtures est une condition indispensable, parce qu'elle permet d'isoler chaque propriété (...). Sans la propriété individuelle aucun effort et par conséquent aucun progrès n'est possible. » Des arguments moins idéologiques et plus techniques ont été développés par de nombreux auteurs, pour illustrer les avantages de la clôture : amélioration de la gestion des parcours, allègement des tâches de gardiennage, protection des cultures contre le bétail et diminution des inconvénients de la divagation du bétail, etc. CURASSON relève que les colons d'Amérique du Sud, d'Australie et d'Afrique australe considèrent tous que l'élevage serait impossible sans la clôture et rappelle que l'on avait souhaité la vulgariser en Afrique. « Mais ce qui est possible avec les colons européens, et basé sur la propriété individuelle, est difficile ou irréalisable avec des nomades dont les terrains de parcours constituent une propriété collective. À ces éleveurs primitifs s'appliquerait mieux la discipline de la mise en défens obligatoire de certaines zones, ou de la rotation des pâturages. » (CURASSON, 1954).

L'indigène

Il serait facile, à propos de la perception des éleveurs indigènes par les vétérinaires coloniaux, de verser dans la caricature. De fait, plus

l'on remonte dans le temps et plus certaines notations semblent choquantes, voire odieuses, surtout lorsqu'elles s'appuient sur des arguments pseudo-scientifiques énoncés avec toute la suffisance que peut donner le sentiment d'une absolue supériorité. Nous renvoyons par exemple le lecteur curieux aux écrits du sinistre SCHEIN, publiés dans le *Recueil de Médecine Vétérinaire Exotique* dans les années vingt. Comment résister, en revanche, au plaisir de livrer au lecteur ce morceau de bravoure extrait du *Bulletin des S. Z.* de 1938 (vol. 1, pp. 61-62), qui le citait déjà à titre humoristique, sous l'intitulé suivant : « Observations sur les variations thermiques de l'homme et des animaux au Soudan » :

« Dans un mémoire sur l'hygiène et les maladies des animaux dans le Haut-Sénégal, pour 1885-1886, M. R., vétérinaire en second, reprenant une opinion soutenue par plusieurs médecins, assurait que les animaux suivaient, au Soudan, les variations thermiques du milieu, et que les Noirs n'avaient pas la même température que les Blancs. Pour lui : "La sensibilité nerveuse organique paraît éteinte peu à peu sous l'action du climat. Elle se défend moins et subit plus cette influence du milieu ambiant, rapprochant ainsi les organismes à sang chaud et à sang froid. À ce propos il est curieux de remarquer la ressemblance frappante entre les nègres et les reptiles sous certains rapports : ces mouvements paresseux, indolents, cette somnolence constante qui semble leur appartenir en commun ; jusqu'à la nuance de l'enveloppe cutanée ; cet ineffable bonheur de se vautrer sur le sable chaud au soleil". »

Ceci dit, l'impression dominante qui se dégage à ce sujet de la littérature consultée est, au contraire, celle de la proximité qui semble avoir caractérisé les rapports vétérinaires des services coloniaux et des éleveurs africains. Ceci est particulièrement sensible jusqu'à la fin des années trente : toute cette période est marquée par une forte présence de vétérinaires sur le terrain, et par une intense activité de recherche ethnographique. Partout, les agents des services de l'élevage décrivent les races animales, mais aussi les modes d'élevage et les pratiques pastorales, dont ils ont à l'évidence une excellente connaissance. Une attention soutenue est accordée aux pratiques médicales et à la pharmacopée indigènes, auxquelles est consacrée une rubrique régulière du *Bulletin des S. Z.*, qui s'avère une mine de documents ethnographiques de qualité. Voici par exemple en quels termes LARRAT décrit la cure utilisée par les Peul guinéens pour préserver leurs animaux de la trypanosomiase :

« À titre préventif, les Foulah utilisent le "mondin" ou "mondé" (nom foulah et malinké). C'est un mélange de terre de termitière (contenant autant que possible des termites vivants), d'eau, de sel, auquel on ajoute les écorces de certaines plantes : le *Beloumbé*, le *Koumbambé*, le *Doundouké* (*Sarcocephalus diderrichii*), le *Kahi* (*Khaya senegalensis*), le *Koulo*

(*Albizzia zygia* ?), le *Karatoué*, le *Kari* (*Scoparia dulcis* ?), le *Louga*, le *Rimi-rimi*, le *Labi* (*Tylostemon manii*) ; et aussi le *Néré* (*Parkia biglobosa*), le *Gombo* (*Hibiscus esculentus*) et le *Karité* (*Butyrospermum parkii*) qui, pilés, rendent le liquide visqueux et astringent. Le latex de certaines lianes, telle que la liane à caoutchouc et le fruit du figuier blanc (*Ficus capensis*) entrent aussi dans la composition du mondé. La terre de termitière est d'abord mélangée à l'eau — additionnée de sel — pétrie. On ajoute alors les écorces, les fruits pilés, le latex, parfois même du lait frais. La préparation et l'administration du mondé, le "monongol", est une fête familiale, voire régionale. Les habitants du village intéressé et des villages voisins, au jour fixé par les notables, se réunissent. Quelques jours auparavant, on a recherché des surfaces planes proches des parcs à bétail, le plus près possible d'un cours d'eau, à terrain friable et peu argileux. Sur l'emplacement choisi, on trace une circonférence d'environ deux mètres de diamètre sur laquelle on fiche obliquement de petits piquets de bois de une à deux coudées et distants les uns des autres de la longueur d'un pied environ. Ces piquets sont ensuite entrelacés de lianes ou de bambous verts fendus qu'on serre les uns sur les autres. On obtient ainsi une clôture basse que l'on badigeonne de terre argileuse, les interstices étant obturés avec des feuilles. Le "toupal" est terminé.

Voici le jour de la cérémonie. Dès le lever du soleil, les femmes vont traire les vaches et les jeunes hommes, partis avant l'aube, sont allés cueillir les plantes nécessaires et chercher de la terre de termitière rouge (qu'ils ne prélèvent jamais sous un "tali" [arbre toxique]), dont ils emplissent l'enceinte jusqu'à moitié hauteur. L'eau est versée. Ils piétinent le mélange, terre et eau, en chantant pour s'égayer. À la boue obtenue, on ajoute un ou deux sacs de sel, puis de l'eau encore, les fruits, les écorces, le latex. On malaxe le tout de façon à obtenir un liquide buvable. La préparation est terminée ; elle exige plusieurs heures de travail. Pendant ce temps, les bœufs sont gardés à l'étable, rustique et branlante. Ils ont faim, mugissent et sont impatients de sortir. On voit des museaux roses ou pigmentés entre les piquets. Trois gars solides se détachent du groupe formé autour du "mondé" et courent à l'étable. Deux d'entre eux ouvrent la porte de l'enceinte. Le troisième est prêt à la course. Et lorsque la porte ouverte laisse échapper le tumulte des bœufs entrechoquant leurs cornes, il lève sa main droite, lance un appel traînant et moelleux, affectueux et doux. Puis court à toutes jambes devant le troupeau qui charge à ses trousses. Déjà, les bœufs perçoivent les premiers effluves du "mondé". Le guide, d'un bond, a franchi l'enceinte. Au milieu de la bousculade, des coups de pieds, des coups de cornes, chaque animal dispute sa part et boit à pleine gorgée le liquide bourbeux et salé. Les veaux, encore trop faibles pour cette bataille, ont leur part réservée dans des bassines posées sous les arbres et s'abreuvent sous la garde d'une vieille femme. Si quelque animal refuse le "mondé", il est couché et gavé par les jeunes gens. Cependant, les hommes ont formé des groupes, sous les arbres, autour des calebasses pleines de riz au lait, de riz copieusement arrosé de beurre de vache ou de riz mêlé de gros morceaux de viande de mouton ou de chèvre que l'on

déchire à belles dents. Les enfants emplissent la place de sautilllements joyeux, ne s'arrêtant de jouer que pour boire une gorgée de lait ou de "mondé" puisée dans une bassine — et réservé pour les hommes, car le "mondé" aussi est bienfaisant aux hommes. Le festin est d'un côté pour les animaux, de l'autre pour les hommes.

Le "mondé", en dehors de son action prophylactique à l'égard des trypanosomiasés et piroplasmosés, a aussi pour but d'engraisser, de fortifier les animaux, de les rendre plus dociles, d'augmenter la production laitière des femelles en lactation. C'est au moment du "monongol" que les éleveurs enlèvent les tiques à leurs animaux et badigeonnent les plaies causées par l'arrachement avec le "mondé", qui aurait la propriété de les cicatriser rapidement... Certains éleveurs affirment même que la distribution régulière du "mondé" a la propriété de débarrasser les animaux de leurs tiques. Le "monongol" a lieu au moins deux fois l'an, avant et après l'hivernage. La terre de termitière est utilisée conformément à cette croyance : que les bœufs deviendront aussi nombreux dans le parc que les termites dans la termitière. » (LARRAT, 1939).

La qualité de ces travaux d'inventaire, le constant souci de compréhension qui les caractérise, doit à coup sûr beaucoup à la collaboration des vétérinaires-auxiliaires indigènes (7). D'un côté, donc, de multiples publications consacrées à l'élevage africain tel qu'il est, font une grande place à l'éleveur et célèbrent ses qualités professionnelles, ses dons d'observation, etc. De l'autre côté, un ensemble imposant de textes traitant des voies d'amélioration, c'est-à-dire de l'élevage africain tel qu'il devrait être. À l'exception notable du grand DOUTRESSOULLE qui, depuis *La vache Ndama vue par les Foulah* (1936) jusqu'à son *Plan décennal de mise en valeur du cheptel guinéen* (1937), maintient une remarquable continuité d'analyse, l'éleveur africain n'apparaît que comme caricaturé sous la forme de stéréotypes durables : l'indifférence native, la routine séculaire, l'insouciance naturelle, la méfiance atavique, le fatalisme primitif, le traditionalisme, la paresse et l'apathie, la boomanie des Peul, la placidité, l'imprévisibilité, la versatilité, la rétivité, la superstition, etc. Ces pasteurs si hospitaliers, compétents et attachants pour qui sait venir à eux sans autre souci que de les comprendre, semblent ainsi s'ingénier à contrarier systématiquement les projets que l'on forme sur eux, si désintéressées qu'en soient les motivations. Le contraste est si net que c'est un sujet d'étonnement permanent que de ne trouver nulle trace d'une inquiétude sur la réelle signification pour les éleveurs africains des propositions qui leur sont faites ou sur l'universalité de la rationalité économique véhiculée par l'administration coloniale, en dehors des petits mots de DOUTRESSOULLE sur « nos méthodes pseudo-rationnelles ». Signalons ici la démarche de RABATEL, qui, dans le cadre de sa présentation détaillée des méthodes de lutte

contre la peste bovine au Dahomey, consacre de longs développements au contexte social dans lequel les Services vétérinaires ont à intervenir :

« Avant d'étudier la lutte contre la peste bovine dans notre colonie, il nous semble utile de mettre en lumière le caractère, la mentalité des différentes races de pasteurs dahoméens, ainsi que certaines de leurs pratiques d'élevage et de lutte contre les épizooties. La connaissance de ces données nous paraît indispensable. Négliger cette étude expose le vétérinaire à des déboires, à des échecs retentissants. Les êtres primitifs chez lesquels le praticien porte son action, n'ont pas l'état d'esprit de nos éleveurs européens, ils ne réagissent pas, ils ne se comportent pas de la même manière que ces derniers. Vouloir ignorer ces faits et pratiquer la médecine au pays Noir comme en France, amène des désastres, qui surprennent le Blanc au début de sa carrière africaine, mais qui lui semblent naturels et inévitables, après quelques mois de séjour à la colonie. Il convient donc, pour éviter des erreurs et avoir un maximum de rendement, que le vétérinaire meuble son esprit de toutes ces connaissances. L'élevage au Dahomey étant l'apanage des Peulhs, des Gandos et des Sombas, nous étudierons, successivement, la mentalité, les coutumes, les préjugés ou croyances, les pratiques des différentes races, dans leurs rapports avec la Médecine Vétérinaire. » (RABATEL, 1932).

Avec le temps, la source des études d'inspiration ethnologique se tarit progressivement en dépit de brillantes exceptions (8). Parallèlement, l'approche se fait plus scientifique, et le langage plus sec. L'éleveur disparaît peu à peu du tableau. Paradoxalement, son image s'estompe, dans les documents consultés, au cours des années quarante cinq-cinquante, alors que monte le nouveau discours politique sur le développement, qui fait une large place à la promotion de l'homme et à l'amélioration de ses conditions de vie.

1945-1960 : la nouvelle donne

La profonde modification de la politique coloniale française à la suite de la Seconde Guerre mondiale a considérablement modifié le contexte de l'intervention des vétérinaires coloniaux en Afrique, sans doute plus que ne le fera, dans les années soixante, l'accession à l'indépendance de nos colonies. On peut déjà juger de l'évolution des discours en comparant, par exemple, l'intervention de M. BEAUMONT devant le Sénat, en 1928, et l'avertissement placé par CURASSON et FEUNTEUN, à la première page du premier volume de la *Revue* de l'IEMVT :

« Dans les terres lointaines, des populations vivent et vivront longtemps encore du seul élevage pastoral. Celles qui, sédentaires, s'adonnent surtout à l'agriculture primitive, ne

verront leurs maigres récoltes s'améliorer, et leur niveau de vie s'élever que si se réalise l'indispensable association agriculture-élevage. Il importe donc de les amener, aussi rapidement que possible, mais sans heurt, à modifier leurs procédés primitifs d'exploitation. Il faut avant tout fournir remède à cette carence en matières protéiques qui conditionne le progrès économique, la mise en valeur des pays d'outre-mer, la solution du problème agricole, l'accroissement du pouvoir d'achat, les échanges et la vie commerciale (...).» (CURASSON et FEUNTEUN, 1947).

Les vétérinaires coloniaux sont directement concernés par le problème de la sous-nutrition protéique, l'élevage étant le principal fournisseur de protéines de qualité. JACQUOT, directeur du Laboratoire de biochimie du CNRS, va jusqu'à affirmer, en 1955, qu'il existe, dans les pays sous-développés, « une relation évidente entre le niveau de développement de l'élevage et l'état de santé » (9). La compétence et le dynamisme des hommes firent le reste, et le secteur de l'élevage reçut largement sa part des crédits en provenance de Paris. Car les flux financiers s'inversent : alors que jusque-là les budgets locaux devaient supporter la charge de tous les investissements, et d'une bonne part du fonctionnement de l'Administration coloniale, c'est désormais le budget général de l'État qui alimente les colonies. La création du FIDES, en particulier, représente une véritable révolution par rapport aux pratiques antérieures. Fortement organisés, solidaires, les vétérinaires coloniaux vont obtenir des investissements considérables et disposeront, à partir de 1955, d'un réseau d'infrastructures et de moyens humains impressionnants.

Qu'en feront-ils ? Des documents très complets et très intéressants ont été élaborés à ce sujet à l'occasion de la Conférence des chefs des services de l'élevage de l'AOF, réunie pour la première fois depuis la guerre à Bamako, en juin 1951 (4). Le discours d'ouverture, prononcé par le gouverneur LOUVEAU, au nom du Haut-Commissaire, a été préparé par FEUNTEUN et MORNET. Il trace les grandes lignes du programme, marque les avancées, mais aussi les constantes :

« L'âpre poésie des paysages sahéliens — où depuis des millénaires, les pasteurs vont paissant leurs bœufs, ne possédant qu'un seul bien, leur troupeau, qu'un guide, la nature — ne doit pas nous détourner des exigences de la civilisation moderne. L'évolution de la Fédération, en effet, entraîne inexorablement la coopération de tous les territoires et l'intégration du cheptel nomade — en grosse partie inexploité — dans le circuit économique. L'infrastructure sanitaire étant à peu près réalisée, les épizooties dévastatrices d'antan pratiquement disparues et les maladies contagieuses réduites à des foyers localisés, il devient impératif d'améliorer le milieu d'élevage — partant le cheptel — et d'en assurer une

exploitation rationnelle. Schématiquement énoncée la situation est la suivante : les quatre cinquièmes du bétail de l'A.O.F. sont supportés par les pacages du nord (Nord-Sénégal, Mauritanie, Soudan, Niger), à la population clairsemée, et sont partiellement inexploités parce qu'inaccessibles, alors que le reste est dispersé par petites fractions dans les zones sud, à densité humaine élevée, manquant de viande et de lait. Il y a là un problème social et économique à résoudre auquel vous devez particulièrement, Messieurs, vous attacher.

Le pays nomade — qui ne peut être que d'élevage — restera le réservoir d'animaux de boucherie pour les régions sud et les centres urbains. L'accroissement numérique du cheptel est essentiellement lié à la multiplication des points d'eau pour l'abreuvement. Le pâturage existe, si précaire soit-il parfois, mais l'eau est rare ou absente. L'hydraulique pastorale est donc la base de toute amélioration (...).

Le gros effort technique et financier actuel doit être poursuivi (...). L'exploitation rationnelle des troupeaux nomades est à rechercher de trois façons :

— En intervenant auprès de l'éleveur (et ceci n'est point la tâche la plus facile) pour qu'il gère son bétail, non en patriarche, mais en producteur (...).

— En facilitant l'acheminement du bétail des centres de production vers les centres de consommation ou d'exploitation (...).

— En favorisant l'aménagement de centres d'abattage, d'abattoirs industriels, de frigorifiques, exutoires normaux des zones d'élevage et relais vers les gros centres de consommation de la côte atlantique (...).

La commercialisation actuelle du bétail et de la viande est anarchique, irrationnelle, spéculative, peu économique et les pertes en bétail, de ce fait, excessives pour les services rendus.

Et cependant, l'outil, je veux dire le bétail, est là, tout près, au cœur de la Guinée, dans le Fouta-Djalon qui a formé cette race bovine N'Dama que l'Afrique, du Nigeria au Congo belge, nous envie pour son adaptation aux zones tropicales humides. L'accroissement du cheptel dans ces régions libérera l'Africain de la servitude des gros travaux en permettant la vulgarisation de la charrue, améliorera l'alimentation carnée et lactée, et en augmentant la ration en protéines animales qui font les races fortes, résistantes aux maladies, permettra d'accroître la natalité. Les recherches de laboratoire, patientes et soutenues, doivent rendre la pathologie des territoires du Sud « supportables », la prospection fourragère et l'hygiène animale établissant d'autre part les bases d'une alimentation équilibrée.

L'A.O.F. qui possède, seule, parmi toutes les régions de l'Ouest africain, les éléments d'une économie rurale saine en associant son agriculture et son élevage, spéculations trop souvent séparées ici, peut devenir en outre un grand pays fournisseur de viande pour les territoires étrangers voisins, dont certains, déjà tributaires de notre bétail de boucherie, ont de plus en plus de difficultés à satisfaire les besoins de leurs populations s'accroissant à un rythme accéléré. Une prophy-

laxie sanitaire intensifiée, une amélioration du cheptel par la sélection (faire plus vite des animaux plus lourds), allant de pair avec une amélioration du milieu d'élevage, sont les bases saines d'une politique du "bœuf". En outre, une vulgarisation persévérante, toujours "au contact" permettra la création de la Ferme africaine — entité actuellement sans consistance — avec ses cultures, son cheptel, ses bois, ses pacages. Solidement ancrée dans la terre d'Afrique elle est, dans la plupart des cas, préférable à une spécialisation culturelle, si sensible aux fluctuations économiques. Enfin, soutenant les deux productions majeures : viande et lait, toute la gamme des produits d'origine animale : cuirs et peaux, laine du Macina, beurre fondu, miel et cire, sous-produits d'abattoir (cornes et onglons, sang, poil, os, glandes opothérapiques...) sont à prospecter, à conditionner, à commercialiser.

Recherches de laboratoire, fabrication des produits biologiques, protection sanitaire du cheptel, zootechnie et génétique, hygiène animale, étude des pâturages, hydraulique pastorale, extension des zones d'élevage, exploitation rationnelle du bétail et des produits animaux, inspection et contrôle des denrées animales... Tâches multiples, variées, passionnantes, pour lesquelles vous êtes maintenant parfaitement préparés et devez présenter des solutions nettes, pratiques, économiques, humaines.» (LOUVEAU, 1951).

Ce discours résume l'état de la doctrine vétérinaire coloniale au début des années cinquante (10). Au cours de la décennie 1950-1960, qui clôt la période coloniale, cette doctrine n'évolue que sur des points de détail. La pratique en revanche se modifie profondément. Le premier changement concerne la situation des vétérinaires coloniaux au sein du puissant dispositif qu'ils ont créé. Tout naturellement, ils se trouvent au sommet de la pyramide, investis de pouvoirs beaucoup plus étendus, mais de ce fait plus loin du terrain. L'ère des praticiens parcourant la brousse à pied, à cheval ou à dos de dromadaire est définitivement révolue. Une armée d'exécutants s'interpose entre l'éleveur et le vétérinaire. On entre dans l'époque des grands commis. DOUTRESSOULLE était connu et respecté. CURASSON, FEUNTEUN, PAGOT, seront puissants, et craints.

Un glissement progressif d'effectifs a lieu au détriment des services de développement, dont quelques responsables suffisent à assurer le fonctionnement et au profit de la Recherche. Ces deux domaines d'activité apparaissent de plus en plus distincts, en raison d'une part de leur séparation physique — les chercheurs se regroupent dans les nouveaux laboratoires — d'autre part de la spécialisation croissante des recherches. Les chercheurs zootechniciens, disposant d'infrastructures importantes, se consacrent de plus en plus exclusivement à l'expérimentation, à l'intérieur des barbelés qui limitent leurs stations. MORNET (1951 a : 128) avait pressenti ce risque : «Il faut se garder de travailler "en vase clos", en

“laboratoire”. Si les résultats obtenus ne sont pas vulgarisables, ils sont de peu d'intérêt. Le Service de l'élevage doit être économique et social. » Au total, la réorganisation qui accompagne la montée en puissance du dispositif et la spécialisation des tâches font progressivement disparaître le caractère très original qui avait marqué jusque-là l'exercice colonial de la profession : les conditions de travail des vétérinaires coloniaux se rapprochent dans une certaine mesure de celles de leurs confrères des services métropolitains.

Il est bien difficile d'évaluer les conséquences de cette évolution. Elle ne favorisa pas la prise en compte par les zootechniciens des problèmes de développement, ni l'analyse des difficultés concrètes rencontrées sur le terrain par les tentatives de transfert de technologies et plus généralement d'amélioration des systèmes d'élevage, au profit de recherches strictement techniques menées en stations. La discipline zootechnique au sens strict prenait ainsi l'avantage sur une recherche plus large, et plus finalisée. Mais sans doute les esprits n'étaient-ils pas prêts à accepter que les processus de développement des sociétés pastorales fussent reconnus comme des objets de recherche en soi... Toujours est-il que l'époque marque une modification de l'équilibre des centres d'intérêt des vétérinaires coloniaux, au profit des recherches centrées sur l'animal, et au détriment des recherches sur l'élevage. Néanmoins, durant toute la période coloniale, les centres de recherches zootechniques et les services de l'élevage relèvent d'une autorité unique, ce qui facilite les échanges d'information entre le terrain et les stations. Les cloisonnements institutionnels et culturels qui se multiplient après les indépendances contribuent à aggraver l'isolement progressif de la recherche zootechnique, qui travaille de plus en plus en vase clos. Ce n'est qu'à partir de 1975 qu'elle retrouvera les moyens de mener des investigations sur le terrain, à la faveur du développement de l'informatique, qui met à sa disposition des outils de calcul de plus en plus puissants.

*
**

Un point mérite d'être relevé, au terme de cette analyse : l'absence totale, dans l'approche des problèmes de développement de l'élevage africain par les vétérinaires coloniaux, de prise en compte de la dimension sociale de ces problèmes : il n'est pas exagéré de dire que cette dimension est systématiquement ignorée dans les textes que nous avons consultés, fût-ce à titre d'arrière-plan. Seul, l'individu existe : on dit « l'indigène », et on a tout dit. Et tous les individus sont semblables : on dit « les Peul », mais c'est simple commodité pour désigner une masse homogène, dénuée de tensions internes, de structures, l'exact contraire d'une formation sociale. À dire vrai, cet « oubli » n'a rien d'exceptionnel. Ce n'est qu'à partir

des années cinquante que les chercheurs français en sciences humaines feront une entrée en force sur la scène africaine, pour l'essentiel dans le cadre de l'ORSTOM, créé en 1943 (11). Les résultats relatifs aux sociétés pastorales africaines commencent à s'accumuler à partir de 1955, à la suite des travaux de DUPIRE, de GALLAIS, de BERNUS et bien d'autres. Il est cependant bien difficile de déceler les retombées concrètes qu'eurent ces travaux sur l'orientation des politiques mises en œuvre par les autorités coloniales en matière de développement de l'élevage. Qu'en fut-il par la suite? La question mérite assurément d'être posée : on a quelques raisons de penser que les relations entre les chercheurs techniciens et les chercheurs en sciences humaines travaillant en Afrique restent encore insuffisantes.

Notes

- (1) Cet essai regroupe des notes sélectionnées à l'issue d'une exploration rapide dans le fonds documentaire très riche conservé à la bibliothèque de l'IEMVT-CIRAD, et des périodiques publiés par l'École Vétérinaire d'Alfort, les services de l'élevage coloniaux puis l'IEMVT, entre 1928 et 1960. Partiels et partiiaux, les points de vue soutenus dans ce texte résultent donc d'impression de lecture. Ils ne prétendent pas fournir une image complète des doctrines qui ont inspiré les politiques mises en œuvre ni les actions menées sur le terrain. Nous remercions la direction et le personnel du service de documentation de l'IEMVT, qui ont grandement facilité nos recherches, ainsi que Philippe COUTY, dont les conseils et les observations nous ont permis d'améliorer ce texte.
- (2) La tradition conserve le souvenir du quasi-anéantissement du cheptel bovin ouest-africain par les épizooties majeures de peste bovine qui frappèrent en 1828, 1866, de 1891 à 1893 du Tchad au Soudan, de 1915 à 1917 puis de 1918 à 1922 du Niger au Sénégal (GALLAIS, 1972), et encore en 1955-56 au Sénégal et en Mauritanie.
- (3) L'éradication de la peste bovine et de la péripneumonie ne sont pas définitivement acquises. Une situation saine ne peut être maintenue qu'au prix d'un effort de prévention constant. La peste, en particulier, a connu récemment un regain d'actualité à la faveur des troubles politiques au Soudan et au Tchad. Elle fait actuellement l'objet d'un important programme international de lutte, coordonnée par l'OUA.
- (4) Les textes des principales interventions qui ont marqué la conférence de Bamako présentent une remarquable synthèse des idées et des doctrines de l'époque en matière d'élevage africain. Ils ont été publiés dans le Bulletin des services de l'élevage et des industries animales de l'AOF de 1951 (vol. 4) : on consultera essentiellement LOUVEAU, MORNET (a et b), BALAY, MORNET et GILBERT, MERLIN.
- (5) La question de l'importance de la contribution de l'élevage de l'AOF à l'effort de guerre est controversée. PIETTRE (1934) estime que seul le Sénégal a répondu à l'appel de la métropole, en ne fournissant cependant que de faibles quantités de viande. MOUSSU (1935) parle au contraire de «prélèvements considérables», dont l'élevage de l'AOF subirait encore les effets près de vingt années après, tout comme celui de Madagascar (le fait est avéré par la Grande Ile). En tout état de cause, il est certain que le concours de ses colonies resta très insuffisant, et que la France dut importer massivement de la viande réfrigérée en provenance d'Amérique du Sud.

- (6) L'idée retrouvera cependant un regain d'actualité durant la Seconde Guerre mondiale, qui fut à l'origine de nouvelles réquisitions d'animaux dans différents territoires, à la suite de directives gouvernementales répétées exigeant que les services zootechniques et des épizooties réalisent « des inventaires du capital-bétail et de ses disponibilités, et l'exploitation intensive des ressources ». Nous possédons au moins un témoignage sur l'importance de ces réquisitions : celui de DRAHON (1948), qui fut chargé de recenser le cheptel du Diaka (subdivision de Macina, Soudan) : sur 69 600 bovins recensés, dont 7 900 bœufs, 7 220 vaches, soit 10,5 % de l'effectif total, et 91,5 % du disponible, furent prélevés et emmenés vers Dakar.
- (7) Signalons ici le savoureux article de TALIBOUNA (1940), vétérinaire-auxiliaire au Niger, consacré au traitement des coliques intestinales du cheval par des usages de sorcellerie indigène : « Il s'agit d'une pratique étonnante, dont les conséquences peuvent être inattendues, et s'éloignant de celles que l'on escompte habituellement d'une action médicale. L'élément principal consiste en l'intervention d'une femme mariée, de mœurs sages, qui peut obtenir là d'affirmer la fidélité qui l'attache à son mari. »
- (8) Voir par exemple la remarquable étude consacrée par BARON (1955) aux procédés utilisés par les Maures pour empêcher les jeunes animaux de têter.
- (9) Certes, les arrière-pensées ne sont pas absentes, comme l'exprime la célèbre formule du président SARRAUT : « Nous devons briser le cycle infernal : l'indigène est sous-alimenté parce qu'il ne travaille pas, et il ne travaille pas parce qu'il est sous-alimenté. », ou encore PILLE (1955), dans ses développements relatifs à l'équilibre minéral de la ration, « condition de l'émission d'abondantes sueurs de travail ».
- (10) L'opinion (courante) exprimée par le gouverneur LOUVEAU, à propos des circuits traditionnels de commercialisation du bétail et de la viande, a en réalité été systématiquement démentie par toutes les études qui se sont sérieusement penchées sur les filières viande en Afrique de l'Ouest. Le terme d'anarchie témoigne d'ailleurs presque toujours de l'incompréhension de celui qui l'utilise vis-à-vis des règles de fonctionnement des systèmes qu'il observe. L'idée même qu'un système social puisse être inorganisé est très révélatrice.
- (11) Un « Comité colonial de la recherche scientifique », émanant du CNRS, a fonctionné de la fin de 1942 à octobre 1943. L'Office de la recherche scientifique coloniale (ORSC) fut créé par la loi du 11 octobre 1943 (J.O. du 17.10.1943). Il se transforma (pour pouvoir travailler en Guyane) en Office de la recherche scientifique outre-mer (ORSOM), qui devint ensuite l'ORSTOM (GLEIZES, 1985).

BIBLIOGRAPHIE

- AILLERIE, 1931. — « La production animale à la Côte-d'Ivoire » (revue). *Recueil de Médecine Vétérinaire Exotique*, 4 : 179-185.
- AILLERIE, 1935. — « Production animale en Côte-d'Ivoire ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 8.
- BALAY (R.), 1951. — « Le problème de la viande » (conférence de Bamako, 22-27 juin 1951). *Bulletin des Services de l'Élevage et des Industries Animales de l'AOF*, 4 (1) : 207-251.
- BARON (J.), 1955. — « Étude des procédés utilisés par les Maures pour empêcher les jeunes animaux de têter ». *Revue d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux (IEMVT)*, 8 (1) : 15-23.
- BEAUMONT, 1928. — Rapport au nom de la Commission de l'Agriculture du Sénat, chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre de députés portant

- création d'un Institut de Médecine Vétérinaire Exotique. *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 1 : 55-56.
- BRÉMAUD (O.), 1955. — « Nomadisme et transhumance en Afrique subsaharienne. Les mouvements pastoraux dans les parcours extrême-orientaux du Soudan français ». *Rev. Él. Méd. Vét. Pays Trop.*, 8 (4) : 327-355.
- BRÉMAUD (O.) et RADIER (H.), 1954. — « Les bases de l'hydraulique pastorale dans le Soudan oriental (Cercle de Gao) ». *Rev. Él. Méd. Vét. Pays Trop.*, 7 (1) : 19-36.
- BRIZARD (M.), 1938. — « Un capital en partie improductif : le cheptel bovin des Peulhs Sambourous ». *Bulletin des Services Zootechniques et des Épizooties de l'AOF*, 1 : 21-23.
- CHATEL (M.), 1939. — « Le croisement Karakul × Maure à la bergerie de Nara ». *Bull. Serv. Zoot. Épizoot.*, 2 : 51-65.
- CLAIRAMBAULT, 1938. — « Influence de la politique de l'eau et de la libre nomadisation sur la transhumance des Regueibat Sahel ». *Bull. Serv. Zoot. Épizoot.*, 1 : 55-57.
- CURASSON (G.), 1929. — « L'alimentation du mouton au Soudan (Revue) ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 2 : 56-57.
- CURASSON (G.), 1930. — « L'élevage ovin au Soudan français ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 3 : 85-89.
- CURASSON (G.), 1931. — Rapport sur l'organisation de la lutte contre les épizooties et l'amélioration de l'élevage. Conférence vétérinaire de l'AOF, 5-8 mai 1931. *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 4 : 158-197.
- CURASSON (G.), 1954. — « Études sur les pâturages tropicaux et sub-tropicaux (suite). III — Utilisation des pâturages naturels ». *Rev. Méd. Vét. Pays trop.*, 7 (3) : 177-189.
- DAUZATS (A.), 1952. — Lexique français-peul et peul-français. Albi, Imp. albigeoise.
- DELPY (L.), 1933. — « Le chemin de fer transaharien et l'élevage en Afrique occidentale ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 6 : 152-156.
- DIOP BIRAGO, 1939. — « La transhumance dans le Macina (région de Diaka) par les Touareg ». *Bull. Serv. Zoot. Épizoot.*, 2 : 45-48.
- DONATIEN et LESTOQUARD, 1928. — « L'élevage algérien et les principales maladies microbiennes de l'Algérie ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 1 : 24-29.
- DOUTRESSOULLE (G.), 1936. — « La vache N'Dama vue par les Foulahs ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 9 : 118-122.
- DOUTRESSOULLE (G.), 1937. — Plan décennal de la mise en valeur du cheptel guinéen. *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 10 : 21-38.
- DOUTRESSOULLE (G.), 1938. — « Le croisement Tarentais × N'Dama ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 11.
- DOUTRESSOULLE (G.), 1946. — « Zootechnie et industrie animales en AOF », Koulouba, imp. du Gouvernement, 143.
- DOUTRESSOULLE (G.), 1947. — *L'élevage en AOF*. Paris, Larose.
- DOUTRESSOULLE (G.), 1952. — *L'élevage au Soudan français*. Alger, Imbert.
- DOUTRESSOULLE (G.) et TRAORE (S.), 1949. — « L'élevage dans la boucle du Niger ». *Rev. Él. Méd. Vét. Pays Trop.*, 3 (1) : 17-28.
- DRAHON, 1948. — « Note sur un recensement du cheptel bovin du Diaka (subdivision de Macina; Soudan) ». *Bull. SEIA*, 1 : 19-24.
- DUMESTRE (L.), 1928. — « Disponibilités en viande de Madagascar et de l'AOF » (revue). *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 1 : 45.

- FEUNTEUN (L. M.), 1955. — « L'élevage en AOF. Son importance économique et sociale; les conditions de son développement et de son amélioration ». *Rev. Él. Méd. Vét. Pays Trop.*, 8 (2-3) : 137-162.
- FIASSON (R.), 1953. — « Méditations sur un élevage primitif en milieu tropical ». *Rev. Él. Méd. Vét. Pays Trop.*, 6 (3) : 169-172.
- GALLAIS (J.), 1972. — « Les sociétés pastorales ouest-africaines face au développement ». *Cahiers d'Études Africaines*, 47, XII : 353-368.
- GEOFFROY (M. P.), 1930. — « La tuberculose du bétail à Madagascar ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 3 : 76-83.
- GERBAUD (O.), 1986. — *Les premiers vétérinaires français aux colonies (1770-1830)*. Maisons-Alfort, IEMVT, Études et Synthèses n° 19.
- GILBERT (J.), 1974. — « Une nouvelle race bovine : le Renitelo ». *Rev. Él. Méd. Vét. Pays Trop.*, 27 (1) : 5-37.
- GILLARD (A.), 1953. — « Les pâturages de la région de Fianarantsoa (Madagascar) ». *Rev. Él. Méd. Vét. Pays Trop.*, 6 (4) : 213-228.
- GLEIZES (M.), 1985. — « Un regard sur l'ORSTOM, 1943-1983 ». Paris, ORSTOM.
- JACQUOT (R.), 1955. — « Relations entre les productions animales et l'équilibre nutritif des populations ». *Rev. Él. Méd. Pays Trop.*, 8 (2-3) : 209-216.
- JEANNIN (F.), 1938. — « Le vétérinaire colonial et ses spécialisations ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 11 : 36.
- LALANNE (A.), 1948. — « Le mouton à laine et le croisement Merinos × Macina au Soudan français ». Résultats, possibilités. *Bull. SEIA*, 1 : 5-13.
- LARRAT (M.), 1939. — « Médecine et pharmacie indigènes : trypanosomiasés et piroplasmoses ». *Bull. Serv. Zoot. Épizoot.*, 2 : 55-70.
- LARRAT (M.), 1942-1943. — « Un essai d'amélioration du cheval M'Bayar ». *Bull. Serv. Zoot. Épizoot.*, 5-6 : 116-124.
- LEGEAY (G.), 1949. — « Quelques observations sur le croisement Tarentais × N'Dama en Guinée française ». *Bull. SEIA*, 2 : 7-11.
- LEROY (A. M.), 1925. — *Ce que doit savoir un bon contrôleur laitier et beurrier*. Paris, Librairie Spéciale Agricole.
- LOUVEAU, 1951. — Discours d'ouverture de la conférence des chefs de service de l'élevage de l'AOF (Bamako, 22-27 juin 1951). *Bull. SEIA*, 4 (1) : 15-18.
- MALBRANT, 1931. — « La production animale au Tchad ». (Revue). *Réc. Méd. Vét. Exot.*, 4 : 218-236.
- MASSÉ (A.), 1935. — « Élevage métropolitain et élevage colonial à la Conférence économique d'Outre-mer. » *Réc. Méd. Vét. Exot.*, 8 : 47-52.
- MERLIN (P.), 1951. — « L'hydraulique pastorale en AOF ». (Conférence de Bamako, 22-27 juin 1951). *Bull. SEIA*, 4 (1) : 169-206.
- Ministère de la Coopération, 1974. — *Mémento de l'agronome*. Paris, min. Coop., Coll. Techniques rurales en Afrique.
- MORNET (P.), 1951 a. — « Amélioration de l'élevage. Rôle des établissements d'élevage. Extension de l'élevage en zone sud » (Conférence de Bamako, 22-27 juin 1951). *Bull. SEIA*, 4 (1) : 109-149.
- MORNET (P.), 1951 b. — « Évolution de l'élevage » (Conférence de Bamako, 22-27 juin 1951). *Bull. SEIA*, 4 (1) : 157-167.
- MORNET (P.) et GILBERT (Y.), 1948. — « Rapport sur la production et l'utilisation du lait en AOF ». *Bull. SEIA*, 1 (3).
- MORNET (P.) et KASSOUM KONE, 1941. — « Le zébu peulh bororo ». *Bull. Serv. Zoot. Épizoot.*, 4 : 158-180.

- MOUSSU (G.), 1935. — « Sur l'élevage colonial ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 8 : 52-55.
- PAGOT (J.), 1950. — « Sur la normalisation des observations zootechniques dans l'étude de la morphologie et des productions des bovins ». *Bull. SEIA*, 3 : 65-76.
- PAJOT (J.), 1951. — « Production laitière en zone tropicale. Faits d'expérience en AOF ». *Rev. Él. Méd. Vét. Pays Trop.*, 5 (4) : 173-190.
- PAJOT (J.), 1977. — « La recherche agronomique tropicale en Afrique ». *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer*, XXXVII-2 : 1-44.
- PECAUD (M. G.), 1912. — *L'élevage et les animaux domestiques au Dahomey*. Dakar, Gouvernement général de l'AOF.
- PIERRE (C.), 1906. — *L'élevage en AOF*. Paris, Challamel.
- PIETTRE (M.), 1930. — « Les bases d'un grand élevage tropical ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 3 : 125-137.
- PIETTRE (M.), 1934. — « Bilan de l'élevage colonial, son organisation économique et technique ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 7 : 21-28.
- PILLE (G.), 1955. — « Essai d'une politique alimentaire en Afrique noire (aspect biologique et scientifique) ». *Rev. Él. Méd. Vét. Pays Trop.*, 8 (2-3) : 217-222.
- PRIGENT (R.), KANE (P.) et KA (B.), 1942. — « Élevage du bœuf en Mauritanie ». *Bull. Serv. Zoot. Épizoot.*, 5 : 233-246.
- PRUNIER, 1931. — « La production animale en AOF (Sénégal-Mauritanie) » (revue). *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 4 : 171-179.
- RABATEL (J.), 1932. — « La lutte contre la peste bovine au Dahomey (III) ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 5 : 65-75.
- REBOUL (C.), 1978. — « Danger d'oasis ? Aléas d'une politique de sédentarisation. Le forage de Labgar au Sénégal ». *Civilisations*, vol. XXVIII (1-2) : 120-139.
- ROUSSELOT (R.), 1941. — « Gros et moyen gibier dans la circonscription d'élevage de Mopti ». *Bull. Serv. Zoot. Épizoot.*, 4.
- SENET (A.) et THÉRET (M.), 1948. — « Méthodologie statistique en zootechnie ». *Rec. Méd. Vét. École d'Alfort*, 124 : 241.
- TALIBOUNA (G.), 1940. — « Traitement des coliques intestinales du cheval par des usages de sorcellerie indigène ». *Bull. Serv. Zoot. Épizoot.*, 3 : 263-265.
- TANNIÈRE (G.) et BOUCHE (P.), 1950. — « Essai d'acclimatation des moutons Karakul au Niger. Résultats obtenus dans le croisement continu Karakuls \times indigènes ». *Bull. SEIA*, 3 (1).
- TOURÉ (O.) et ARPAILLANGE (J.), 1986. — *Peul du Ferlo*. Paris, L'Harmattan.
- VALLÉE, 1939. — « Le cheval chez les Bambaras ». *Bull. Serv. Zoot. Épizoot.*, 2 : 55-60.
- VELU (H.), 1929. — « Pathologie et thérapeutique. Comment concevoir la pathologie ovine aux colonies ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 2 : 185-203.
- VELU (H.), 1932. — « Les maladies du bétail au Maroc ». *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 5 : 91-96.
- VELU et BIGOT, 1928. — « Le problème de l'eau dans l'Afrique du Nord et la restauration des pâturages » (revue). *Rec. Méd. Vét. Exot.*, 1 : 44-45.
- VIAUD, 1938 a. — « L'élevage en parc du mouton à laine est-il possible dans la boucle du Niger, sans apport extérieur de nourriture ? ». Extraits in : *Bull. Serv. Zoot. Épizoot.*, 1.
- VIAUD, 1938 b. — « Les arbres et les arbustes fourragers de la zone sahélicenne de l'AOF » (revue). *Bull. Serv. Zoot. Épizoot.*, 1.